



La Cour d'appel de l'Ontario

Rapport 2023–2024



Table des matières

Messages de la Cour	01
Message du juge en chef	02
Message de la juge en chef adjointe	04
Message de l'avocate directrice	06
 À propos de la Cour	 08
Introduction	09
Rôle et fonctions de la Cour d'appel	09
Juges de la Cour d'appel	10
Personnel de la Cour d'appel	22
 Projets de la Cour	 24
Optimisation relative au numérique	25
Accès à la justice et accessibilité	27
 Rayonnement, participation du public et transparence	 32
Ouverture des tribunaux	33
Liaison avec les collectivités de l'Ontario	36
Dialogue avec les jeunes	38
Ouvrir les locaux de la Cour au grand public	40
 Perspectives d'avenir	 42
Perspectives d'avenir	43
 Annexe A – Effectifs judiciaires de la Cour 2014 – 2024	 44
Effectifs judiciaires de la Cour	45
 Annexe B – Statistiques de la Cour	 50
Diagrammes statistiques	52
Données statistiques	71
 Remerciements	 88

Messages de la Cour



Message du juge en chef

C'est un grand honneur et un privilège de présenter le Rapport 2023–2024 de la Cour d'appel de l'Ontario. Par ce rapport, nous réaffirmons l'engagement de la Cour de rendre compte régulièrement de ses activités. Cette publication décrit les réalisations de la Cour au cours de mes deux premières années de service en tant que juge en chef de l'Ontario en 2023 et 2024. Il couvre deux ans. À l'avenir, la Cour publiera un rapport chaque année.

Profitons de l'occasion pour réfléchir à l'engagement continue de la Cour envers le respect de la primauté du droit, l'accès à la justice et l'amélioration de l'ouverture, de la responsabilisation et de la transparence, ainsi que l'importance de gagner la confiance du public dans le système judiciaire.

Avant ma nomination à titre de juge en chef, j'ai eu la chance de travailler aux côtés de mes deux prédécesseurs distingués, l'honorable Warren Winkler et l'honorable George Strathy, et j'aimerais commencer par leur exprimer ma gratitude pour leur leadership exemplaire ces dix dernières années. La façon dont ils ont piloté la Cour dans une période de réforme en profondeur a fortifié les fondements qui guident la Cour dans la prestation de ses services de justice à la population ontarienne. Je tiens aussi à remercier l'honorable Michal Fairburn de son leadership dévoué en qualité de juge en chef adjointe de l'Ontario. Ses conseils et son assistance sont inestimables.

En outre, je me dois de remercier du fond du cœur tous les juges qui siègent à la Cour d'appel, y compris celles et ceux qui ont pris leur retraite ces dernières années. Le travail de la Cour est, par nécessité, profondément collaboratif, et sa réputation d'excellence est inextricablement liée aux contributions indispensables de chacun de ses juges. Qu'il s'agisse de façonner le droit ou de faire progresser l'accès à la justice, ces juges ont joué un rôle central dans le maintien de la capacité de la Cour à rendre justice et à ancrer sa réputation d'excellence bien méritée.

J'aimerais aussi exprimer ma reconnaissance au personnel dévoué de la Cour, qui œuvre sans relâche et avec un profond engagement au fonctionnement sans heurt de cette institution. Il s'agit aussi bien de l'avocate directrice, du greffier et des chefs

des opérations que du personnel de première ligne qui est le premier point de contact pour les plaideurs, du personnel responsable de l'établissement du rôle et du personnel de soutien, qui assurent le traitement efficace des dossiers, des avocats et auxiliaires juridiques de la Cour, et de tous ceux et celles qui fournissent un soutien essentiel aux magistrats. Leur travail acharné et leur dévouement constituent l'épine dorsale de nos activités. C'est grâce à leurs efforts que la Cour est en mesure de rendre justice d'une manière rapide, efficace et équitable.

À notre époque où la confiance du public envers les institutions est de plus en plus fragile, les principes de transparence et de responsabilisation demeurent cruciaux. Ces principes sont au cœur du rôle de la magistrature dans une société démocratique. En partageant les réalisations, les défis et les progrès de la Cour dans ce rapport, nous réaffirmons notre engagement inébranlable à gagner et conserver la confiance de ceux et celles qui nous servons.

Le rapport 2023–2024 fait état des efforts déployés par nos juges, le personnel de la Cour et nos partenaires du secteur de la justice pour innover dans la poursuite de l'excellence en justice. Marquées par l'initiative d'optimisation relative au numérique et l'amélioration de l'accessibilité et de la sensibilisation, ces deux années démontrent l'engagement de la Cour de servir le public avec efficience, efficacité et justice.

Je vous invite à lire ce rapport comme reflétant la mission de la Cour : rester réactive, accessible et au diapason des changements rapides de la société, tout en rendant des services de justice impartiaux à tous les Ontariens et Ontariennes.

L'honorable Michael H. Tulloch
Juge en chef de l'Ontario
Cour d'appel de l'Ontario



Message de la juge en chef adjointe

Depuis 2020, j'ai le privilège d'occuper les fonctions de juge en chef adjointe de l'Ontario et de la Cour d'appel de l'Ontario. Ma prédécesseuse était l'honorable Alexandra Hoy, qui a servi avec une grande distinction avant moi. Je lui suis reconnaissante de son leadership exemplaire en tant que juge en chef adjointe et je suis honorée de lui succéder.

Je souhaite aussi exprimer ma gratitude à mes collègues de la magistrature, y compris ceux qui ont pris leur retraite, pour leur immense dévouement et leur travail acharné. Je suis honorée de travailler à leurs côtés. En particulier, je tiens à remercier de tout coeur le juge en chef Michael Tulloch pour le leadership dont il fait preuve aussi bien au sein de la Cour qu'à l'extérieur.

J'adresse également mes profonds remerciements au merveilleux personnel de la Cour, sans qui celle-ci ne pourrait tout simplement pas fonctionner. Ces personnes travaillent sans relâche à l'administration de la justice. Je tiens tout particulièrement à souligner le travail de Shannon Chace, l'avocate directrice de la Cour, qui vise l'excellence dans tout ce qu'elle entreprend et inspire son personnel à faire de même.

Par ailleurs, notre Cour bénéficie grandement des nombreux intervenants du secteur de la justice qui consacrent leur temps, leur talent et leur énergie à l'épauler. Parmi ceux-ci figurent les nombreuses personnes qui siègent aux comités de la Cour et qui fournissent une expertise essentielle sur des questions importantes.



Le degré de collaboration et de collégialité entre la Cour et le barreau demeure crucial pour l'administration de la justice. C'est un exemple parfait de ce que nous pouvons accomplir lorsque nous allions nos forces pour bâtir un meilleur système de justice; nous pouvons déplacer des montagnes.

En lisant ce rapport, vous aurez un aperçu des réalisations de la Cour au cours des deux dernières années et des efforts qu'elle déploie pour mieux servir le public à l'avenir. Notre Cour est consciente de l'importance de son travail pour les plaideurs et pour le grand public, qui a tout intérêt à ce que la justice soit administrée de manière équitable et efficace. Nous demeurons résolument concentrés sur l'atteinte de cet objectif.

Sur une note plus personnelle, j'ai récemment réfléchi à la place de notre Cour au sein du système de justice, surtout en cette période de grands changements. En tant qu'avocate, j'ai eu l'immense privilège de plaider de nombreux appels devant ce tribunal. J'ai toujours apprécié les échanges avec les juges, même lorsqu'ils rejetaient mes arguments. Aujourd'hui, des décennies plus tard, je suis honorée de faire encore partie de ce milieu, mais cette fois en qualité de juge. Lorsque je préside des appels, j'interagis avec des avocats qui défendent avec énergie et admiration les positions de leurs clients. Bien que mon rôle soit désormais différent, la nature des échanges reste la même. C'est ce processus profondément humain — où les magistrats et les avocats travaillent de concert pour veiller à ce que justice soit faite — qui continue de nourrir mon optimisme quant à l'avenir de la justice au Canada et, de fait, quant à l'avenir du pays.

L'honorable J. Michal Fairburn
Juge en chef adjointe de l'Ontario
Cour d'appel de l'Ontario

Message de l'avocate directrice

En qualité d'avocate directrice de la Cour d'appel de l'Ontario, j'ai le privilège de travailler en collaboration avec une équipe composée de plus de 95 fonctionnaires dont le mandat est de soutenir les magistrats et de servir le public de manière efficace et opportune. Je suis reconnaissante envers tous les membres du personnel de la Cour, qui s'acquittent de leurs fonctions avec dévouement, rigueur et engagement envers la fonction publique. Je présente plus bas quelques-uns des projets, innovations et contributions du personnel qui ont marqué les deux dernières années à la Cour.

Premièrement, la Cour a pris d'importantes mesures ces dernières années pour devenir plus accessible à la population. Pendant la pandémie, la Cour est passée à un système de dépôt électronique et accepte depuis, par courriel, tous les documents écrits grâce au travail de notre personnel dévoué de première ligne. Nous avons également lancé un nouveau système électronique de gestion des cas en partenariat avec le ministère du Procureur général, qui a remplacé l'ancien système qui datait de plus de 30 ans. En outre, la Cour a récemment ouvert une salle d'audience spéciale, capable d'accommoder divers besoins en matière d'accessibilité.



Deux membres dévouées du personnel de la Cour : Hayley Pitcher, avocate directrice adjointe (à gauche) et Tanieka Swaby, greffière adjointe, Administration de la Cour.

Deuxièmement, la Cour a intensifié sa collaboration avec les intervenants du secteur de la justice afin de favoriser un accès à la justice rapide et efficace. La Cour, les membres du barreau et le public bénéficient de la volonté des membres de la communauté juridique de siéger à divers comités et de participer à d'autres initiatives collaboratives, comme le Comité des règles en matière civile, le Comité des règles en matière de droit de la famille, le Programme d'assistance juridique pour appels interjetés par des détenus, le Comité des appels de la Commission ontarienne d'examen et le Comité de la magistrature et du barreau sur l'équité et la diversité.

Troisièmement, la Cour a renforcé ses efforts pour offrir au public des services utiles et adaptés à ses besoins. Nous savons que les procédures judiciaires sont souvent stressantes pour les gens, surtout pour des plaideurs non représentés qui se retrouvent seuls face au système de justice. Le personnel de la Cour est tout à fait conscient de ces défis et s'efforce d'être respectueux, d'écouter attentivement et de communiquer avec le public en termes simples.

Tournée vers l'avenir, je salue l'engagement du personnel de la Cour d'appel de servir la Cour et le public avec excellence, et je me réjouis de poursuivre notre collaboration.

Shannon Chace
Avocate directrice
Cour d'appel de l'Ontario



À propos de la Cour

À propos de la Cour

Introduction

Le présent rapport porte principalement sur les travaux de la Cour en 2023 et 2024, mais il propose également une rétrospective sur les dix dernières années de la Cour à deux égards :

- afin de souligner leurs nombreuses contributions, une liste de tous les juges ayant siégé à la Cour au cours des dix dernières années se trouve à l'Annexe A;
- afin de favoriser la sensibilisation du public et de permettre une analyse comparative, des statistiques couvrant les dix dernières années figurent à l'Annexe B.

Rôle et fonctions de la Cour d'appel

La Cour d'appel de l'Ontario est le plus haut tribunal de la province et la cour d'appel la plus chargée du Canada. Pendant plus de 150 ans, elle a joué un rôle essentiel pour assurer un accès rapide à une justice impartiale et faire respecter la primauté du droit.

Pour la plupart des Ontariens et Ontariennes, la Cour d'appel est le niveau de révision judiciaire de dernier ressort, car la Cour suprême du Canada entend généralement moins de deux pour cent des dossiers sur lesquels la Cour d'appel s'est prononcée, chaque année. Cela souligne le rôle essentiel de la Cour dans l'évolution du droit et dans le règlement définitif de la vaste majorité des appels en Ontario.

La Cour entend les appels de décisions de la Cour supérieure de justice (y compris la Cour divisionnaire) et de la Cour de justice de l'Ontario. Elle révisé également des décisions de la Commission ontarienne d'examen concernant des personnes déclarées non responsables criminellement pour cause de troubles mentaux. En 2024, elle a entendu plus de 800 appels.

Les juges président normalement des appels en formation de trois. Dans la plupart des appels, ils tranchent les dossiers en se fondant sur le dossier écrit des instances des tribunaux inférieurs sans entendre ou examiner de nouveaux éléments de preuve. Avant de prendre une décision, ils passent en revue les observations écrites des parties, écoutent attentivement leurs observations orales et leur posent des questions à l'audience. Ensuite, ils rendent des décisions écrites qui expliquent leur raisonnement et, au besoin, précisent les principes juridiques applicables.

La Cour entend des appels en matière criminelle et civile. Pour les dossiers criminels, la Cour examine normalement les condamnations, les acquittements et les décisions relatives à la peine. Comme il est précisé plus haut, la Cour examine également les décisions de la Commission ontarienne d'examen concernant des personnes qui ont été jugées non responsables criminellement pour cause de troubles mentaux. Les appels en matière civile portent sur divers sujets, comme des litiges commerciaux, des actions pour préjudice corporel, des dossiers régis par le droit des contrats ou le droit des biens, des révisions judiciaires de décisions du gouvernement et des questions d'ordre constitutionnel. La Cour traite aussi d'appels en droit de la famille, dont des affaires de divorce, de pensions alimentaires pour enfants et conjoint, de temps parental et de responsabilité décisionnelle à l'égard d'enfants.

Juges de la Cour d'appel

À la fin de 2024, la Cour comptait 22 juges à temps plein et 9 juges surnuméraires. Les juges surnuméraires sont des juges expérimentés qui, après de nombreuses années de service à temps plein, continuent de travailler pour la Cour en entendant un nombre réduit de dossiers, tout en poursuivant leurs autres responsabilités judiciaires.

Rôles et responsabilités des magistrats

Les juges à temps plein de la Cour d'appel siègent environ 100 jours par année. En plus d'entendre des causes et de rédiger des décisions, les juges de la Cour entendent également des motions et dirigent des conférences de gestion des causes pour tous les types d'appels, ainsi que des conférences préparatoires en vue d'un règlement amiable dans les appels en matière civile et de droit de la famille.

Hors de la salle d'audience, les juges de la Cour d'appel remplissent diverses fonctions administratives et éducatives, et exercent des activités de sensibilisation. Ils contribuent à l'élaboration de règles de procédure, assurent l'accès aux services des tribunaux dans les deux langues officielles, promeuvent l'accessibilité et favorisent la sensibilisation aux responsabilités civiques. De nombreux juges publient des articles juridiques et dispensent des cours à d'autres juges, à des avocats et à des étudiants en droit. Par ailleurs, des juges prennent souvent la parole devant des parterres d'élèves et d'organisations communautaires pour discuter du rôle du système de justice.

Il arrive aussi que des juges soient nommés à la tête d'enquêtes publiques et qu'ils soient appelés à rédiger des rapports. Ces dernières années, plusieurs juges de la Cour ont dirigé des enquêtes, des examens et des commissions de ce genre.

Effectif judiciaire : 2023 et 2024

L'effectif judiciaire de la Cour en 2023 et 2024 est présenté ci-dessous selon l'ordre d'ancienneté, avec les dates de nomination ainsi que les dates de départ à la retraite pour les juges qui étaient retraités au 31 décembre 2024.

L'honorable Michael H. Tulloch, juge en chef de l'Ontario

Juge en chef de l'Ontario : 15 décembre 2022

Cour d'appel : 30 juin 2012

L'honorable J. Michal Fairburn, juge en chef adjointe de l'Ontario

Juge en chef adjointe de l'Ontario : 2 septembre 2020

Cour d'appel : 14 juillet 2017

L'honorable David H. Doherty

Départ à la retraite : 9 mars 2024

Cour d'appel : 1 septembre 1990

L'honorable Kathryn N. Feldman

Départ à la retraite : 30 décembre 2023

Cour d'appel : 11 juin 1998

L'honorable James C. MacPherson

Cour d'appel : 25 mai 1999

L'honorable Janet M. Simmons

Cour d'appel : 22 août 2000

L'honorable Eileen E. Gillese

Cour d'appel : 25 janvier 2002

L'honorable Paul S. Rouleau

Cour d'appel : 14 avril 2005

L'honorable Alexandra Hoy

Départ à la retraite : 1 octobre 2023

Juge en chef adjointe de l'Ontario : 6 juin 2013 – 1 juin 2020

Cour d'appel : 1 décembre 2011

L'honorable Sarah E. Pepall

Cour d'appel : 5 avril 2012

L'honorable Peter D. Lauwers

Cour d'appel : 13 décembre 2012

L'honorable Katherine M. van Rensburg

Cour d'appel : 1 octobre 2013

L'honorable C. William Hourigan

Cour d'appel : 1 octobre 2013

L'honorable Gladys I. Pardu

Départ à la retraite : 30 septembre 2023

Cour d'appel : 7 novembre 2013

L'honorable Mary Lou Benotto

Départ à la retraite : 31 août 2024

Cour d'appel : 7 novembre 2013

L'honorable David M. Brown

Départ à la retraite : 31 décembre 2024

Cour d'appel : 11 décembre 2014

L'honorable Grant Huscroft

Cour d'appel : 11 décembre 2014

L'honorable Lois B. Roberts

Cour d'appel : 30 avril 2015

L'honorable Bradley W. Miller

Cour d'appel : 19 juin 2015

L'honorable Gary T. Trotter

Cour d'appel : 19 octobre 2016

L'honorable David M. Paciocco

Cour d'appel : 7 avril 2017

L'honorable Ian V. B. Nordheimer

Cour d'appel : 14 septembre 2017

L'honorable Alison Harvison Young

Cour d'appel : 29 août 2018

L'honorable Benjamin Zarnett

Cour d'appel : 7 novembre 2018

L'honorable Julie A. Thorburn

Cour d'appel : 2 septembre 2019

L'honorable Steve A. Coroza

Cour d'appel : 3 avril 2020

L'honorable Lorne Sossin

Cour d'appel : 24 novembre 2020

L'honorable Jonathon C. George

Cour d'appel : 17 décembre 2021

L'honorable Lise G. Favreau

Cour d'appel : 17 décembre 2021

L'honorable Jill M. Copeland

Cour d'appel : 25 mars 2022

L'honorable Patrick J. Monahan

Cour d'appel : 11 mai 2023

L'honorable Sally A. Gomery

Cour d'appel : 3 novembre 2023

L'honorable Jonathan Dawe

Cour d'appel : 3 novembre 2023

L'honorable Darla A. Wilson

Cour d'appel : 30 avril 2024

L'honorable Lene Madsen

Cour d'appel : 30 avril 2024

L'honorable Renee Pomerance

Cour d'appel : 19 juillet 2024

Nouvelles nominations à la magistrature

En 2023 et 2024, la Cour a accueilli les nominations des honorables Patrick Monahan, Sally Gomery, Jonathan A. Dawe, Darla A. Wilson, Lene Madsen et Renee M. Pomerance.

L'honorable Patrick J. Monahan

Nommé en 2023, le juge Monahan a siégé auparavant à la Cour supérieure de justice, de 2017 à 2023. Diplômé de l'Université d'Ottawa, de l'Université Carleton et de la faculté de droit Osgoode Hall (lauréat de la médaille d'or), le juge Monahan a obtenu une maîtrise en droit de la faculté de droit de l'Université Harvard et a été auxiliaire juridique du juge Brian Dickson de la Cour suprême du Canada. Avant sa nomination à la magistrature, le juge Monahan a rempli les fonctions de sous-procureur général de l'Ontario, de provost et vice-recteur aux études à l'Université York et de doyen de la faculté de droit Osgoode Hall. Il a également joué un rôle de premier plan dans l'établissement de la Commission du droit de l'Ontario et s'est vu décerner la Médaille Mundell pour excellence en rédaction juridique.

L'honorable Sally Gomery

Nommée en novembre 2023, la juge Gomery était auparavant juge à la Cour supérieure de justice, de 2017 à 2023, ainsi que juge administrative locale en matière civile à Ottawa. Diplômée du Trinity College de l'Université de Toronto et de la faculté de droit de l'Université McGill, elle a travaillé comme auxiliaire juridique des juges Claire L'Heureux-Dubé et Frank Iacobucci à la Cour suprême du Canada. Elle a exercé le droit en anglais et en français, se spécialisant dans le droit de la santé, le droit des assurances, le droit relatif à l'approvisionnement et les litiges constitutionnels.

L'honorable Jonathan A. Dawe

Nommé en novembre 2023 à la Cour d'appel, le juge Dawe a commencé à siéger à la Cour supérieure de justice en 2018. Il a étudié la physique à l'Université McGill et à l'université MIT, avant de se diriger vers le droit et de finir par décrocher un diplôme de droit de l'Université de Toronto en tant que lauréat de la médaille de bronze. Le juge Dawe a été auxiliaire juridique du juge en chef Antonio Lamer de la Cour suprême du Canada et a obtenu une maîtrise en droit de l'Université Yale. Il a exercé en tant qu'avocat criminaliste d'appel pendant 22 ans et a cofondé un programme de stages externes en matière d'appels criminels à la faculté de droit de l'Université de Toronto.

L'honorable Darla A. Wilson

Nommée en mai 2024, la juge Darla A. Wilson a précédemment siégé à la Cour supérieure de justice de 2007 à 2024. De 2020 à 2024, elle était chef de l'équipe de droit civil pour les conférences préparatoires au procès et les procès à Toronto. La juge Wilson a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université Queen's en 1981 et un baccalauréat en droit de la même université en 1984. Auparavant, la juge Wilson était associée du cabinet Lawson McGrenere LLP à Toronto et elle est actuellement membre magistrate du Holland Group, composé d'avocats désireux de promouvoir des réformes dans les actions pour négligence médicale.

L'honorable Lene Madsen

Nommée en mai 2024, la juge Madsen a précédemment siégé à la Cour supérieure de justice de 2016 à 2024, et a notamment rempli les fonctions de juge administrative locale à Kitchener-Waterloo et de chef d'équipe pour la Cour unifiée de la famille. La juge Madsen est diplômée de l'Université McGill et détient un baccalauréat en droit de la faculté de droit Osgoode Hall. Elle détient une maîtrise en études environnementales et une maîtrise en droit de l'Université York. La juge Madsen a vécu, travaillé et étudié à l'étranger, notamment en Scandinavie, dans l'ancienne Yougoslavie, en Asie du Sud et en Afrique de l'Est.

L'honorable Renee M. Pomerance

Nommée en juillet 2024 à la Cour d'appel, la juge Pomerance a commencé à siéger à la Cour supérieure de justice en 2006. Elle a rempli les fonctions de juge administrative locale à Windsor de 2015 à 2023, année où elle a été nommée juge principale régionale pour la région du Sud-Ouest de la Cour supérieure. La juge Pomerance a exercé le droit au Bureau des avocats de la Couronne – Droit criminel du ministère du Procureur général de l'Ontario. Elle a travaillé comme avocate avec l'honorable Peter Cory dans le cadre de l'enquête sur la collusion, qui s'est penchée sur des allégations de collusion par des organismes étatiques dans six cas de meurtre paramilitaires dans la république d'Irlande.



Départ à la retraite de l'honorable George R. Strathy — juge en chef de l'Ontario de 2014 à 2022

L'honorable George R. Strathy a pris sa retraite de son poste de juge en chef de l'Ontario le 31 août 2022, juste avant les années couvertes par le présent rapport. L'ancien juge en chef a été nommé à la Cour d'appel le 25 avril 2013. Le 13 juin 2014, il a été nommé juge en chef de l'Ontario et président de la Cour d'appel. Avant de siéger comme juge d'appel, il a exercé les fonctions de juge à la Cour supérieure de justice pendant cinq ans, dont trois ans au sein de l'équipe des recours collectifs de Toronto. En tant que juge en chef, il a activement promu la modernisation des technologies judiciaires, pilotant la transition de la Cour d'appel vers une administration sans papier pendant la pandémie de COVID-19 et gérant l'acquisition et le lancement du système numérique de gestion des dossiers, à la pointe de la technologie, de la Cour d'appel. Ce système est devenu par la suite un modèle de transformation numérique pour les tribunaux de première instance de l'Ontario. L'ancien juge en chef a été vice-président du comité exécutif du Conseil canadien de la magistrature et président d'un comité chargé de promouvoir la gestion efficace des causes dans des instances en matière civile, familiale et criminelle. Il a soutenu activement l'équité et la diversité au sein du barreau et de la magistrature, et s'est ardemment mobilisé pour la santé mentale et le mieux-être dans la profession juridique. Depuis son départ à la retraite de la magistrature, l'honorable George R. Strathy travaille comme arbitre.

Départs à la retraite de magistrats en 2023 et 2024

En 2023 et 2024, la Cour a marqué les départs à la retraite des honorables David H. Doherty, Kathryn N. Feldman, Alexandra Hoy, Gladys I. Pardu, Mary Lou Benotto et David M. Brown.

L'honorable David H. Doherty

Le juge David Doherty a pris sa retraite en mars 2024 après avoir siégé pendant plus de 33 ans à la Cour d'appel. Avant sa nomination à la Cour d'appel, il a été juge à la Haute Cour de justice, avocat criminaliste au Bureau des avocats de la Couronne — Droit criminel, et plaideur au cabinet McCarthy. Le juge Doherty a rédigé des jugements dans pratiquement tous les domaines du droit et a reçu la médaille G. Arthur Martin en 2019 pour ses contributions au droit criminel. La salle de délibération située derrière la salle d'audience n° 10, où la Cour entend normalement les appels en matière criminelle, a été renommée « Salle Martin-Doherty » en l'honneur de son apport exceptionnel au droit.

L'honorable Kathryn N. Feldman

La Cour a souligné le départ à la retraite de la juge Feldman en décembre 2023. La juge Feldman a été nommée juge à la Cour supérieure le 24 décembre 1990. Elle a siégé à des instances inscrites au rôle commercial, ainsi qu'à des instances de droit civil et criminel. La juge Feldman a été nommée à la Cour d'appel de l'Ontario le 11 juin 1998. Elle a entendu des appels et rédigé des décisions dans tous les domaines du droit. En plus de rédiger des jugements dans divers secteurs juridiques, la juge Feldman a présidé le Comité des règles en matière civile (2019–2023), le Comité de la magistrature et du barreau sur l'équité et la diversité de la Cour d'appel (2021–2023), le Comité des appels de détenus (2015–2016) et le Comité des auxiliaires juridiques (entre 2013–2014 et 2017–2018). En janvier 2001, la juge Feldman est devenue la première lauréate du Prix du président de l'Association canadienne des juges des cours supérieures. En 2015, elle figurait parmi les 50 femmes présentées dans le livre *Leading the Way: Canadian Women in the Law* de Julie Soloway et Emma Costante (Lexis-Nexis, 2015). En 2016, elle a été nommée ancienne diplômée d'influence par le University College. En juin 2023, le Barreau de l'Ontario lui a décerné un doctorat honorifique en droit.

L'honorable Alexandra Hoy

La juge Alexandra Hoy a été nommée à la Cour d'appel le 1^{er} décembre 2011 et a exercé les fonctions de juge en chef adjointe de l'Ontario pendant sept ans, de 2013 à 2020. Elle a continué de siéger comme juge à la Cour d'appel jusqu'à son départ à la retraite en 2023. En qualité de juge en chef adjointe, la juge Hoy a présidé le Comité des règles en matière civile et a été membre du Conseil canadien de la magistrature. Avant sa nomination à la Cour d'appel, la juge Hoy a été juge à la Cour supérieure pendant près de dix ans. À la Cour supérieure de justice, elle a présidé dans tous les secteurs d'activité de la Cour, notamment au rôle commercial, à la Cour divisionnaire et au sein de l'équipe des recours collectifs.

L'honorable Gladys I. Pardu

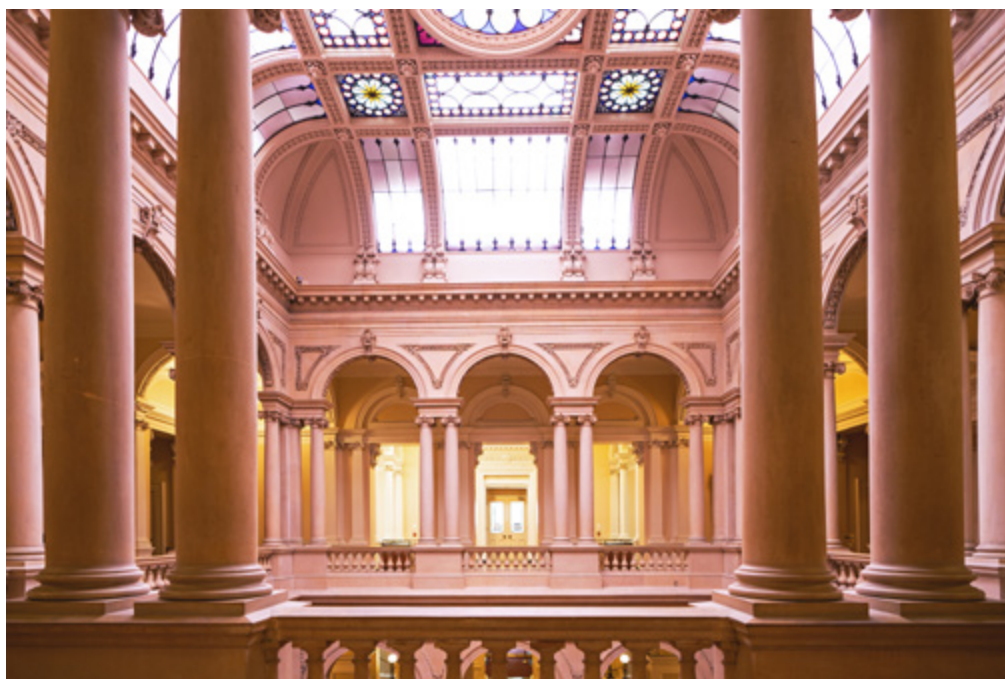
La juge Pardu a pris sa retraite de la Cour en novembre 2023 après avoir siégé pendant trente-deux ans à titre de juge, dont dix ans à la Cour d'appel. Elle a été nommée à la Cour de l'Ontario (Division générale) en 1991 et à la Cour d'appel de l'Ontario en 2013. Au cours de sa carrière judiciaire, la juge Pardu a présidé dans chaque région judiciaire de l'Ontario. Avant sa nomination à la magistrature, la juge Pardu exerçait le droit à Sault Ste. Marie.

L'honorable Mary Lou Benotto

La juge Benotto a pris sa retraite de la Cour d'appel en 2024 après avoir siégé à la Cour depuis sa nomination, en 2013. Avant sa nomination à la Cour d'appel, la juge Benotto a été juge de première instance pendant 18 ans et associée au cabinet Chappell, Bushell, Stewart. La juge Benotto a présidé le plus longtemps le Comité des règles en matière de droit de la famille de la Cour d'appel. Le Prix Mary Lou Benotto pour l'excellence en droit de la famille a été créé pour honorer son héritage et ses contributions extraordinaires dans ce domaine.

L'honorable David M. Brown

Le juge David Brown a pris sa retraite en décembre 2024 après avoir siégé dix ans comme juge à la Cour d'appel de l'Ontario. Pendant son mandat à la Cour d'appel, le juge Brown était membre du comité de la technologie de la Cour et a participé activement à la formation juridique, notamment en faisant fréquemment des présentations sur des sujets liés à la technologie et à la réforme de la justice civile. Il a été nommé à la Cour d'appel en décembre 2014, après avoir été juge à la Cour supérieure de justice dans la région de Toronto depuis 2006. C'est à ce poste qu'il a rempli les fonctions de juge responsable du rôle des successions pendant deux ans et qu'il s'est occupé pendant plusieurs années de dossiers du rôle commercial. Avant sa nomination à la Cour d'appel, le juge Brown était président de l'Association des juges de la Cour supérieure de l'Ontario.



In memoriam

En 2023 et 2024, quatre anciens juges de la Cour d'appel sont décédés : l'honorable R. Roy McMurtry, l'honorable Coulter A. Osbourne, l'honorable Horace Krever et l'honorable Hilda M. McKinlay.

La Cour rend également hommage ci-dessous à l'honorable Marc Rosenberg, décédé en 2015. En 2023, la Cour a célébré l'apport du juge Rosenberg à la Cour en créant le programme Rosenberg de mentorat pour les procès simulés de la Cour d'appel de l'Ontario. Ce programme a été mis en œuvre pour la première fois en janvier 2023.

L'honorable R. Roy McMurtry (1932–2024)

L'ancien juge en chef de l'Ontario, Roy McMurtry, est décédé le 18 mars 2024, à l'âge de 91 ans. L'ancien juge en chef McMurtry a été nommé pour la première fois à la magistrature en 1991, au poste de juge en chef adjoint; il est par la suite devenu juge en chef de la Cour de l'Ontario¹. En 1996, il a été nommé à la Cour d'appel, où il a exercé les fonctions de juge en chef de l'Ontario pendant 11 ans.

La vision de l'ancien juge en chef McMurtry a contribué à façonner la province et le pays dans lesquels nous vivons aujourd'hui. Avocat plaidant pendant plus de 15 ans, le juge en chef McMurtry a été élu à l'Assemblée législative de l'Ontario en 1975 et nommé immédiatement procureur général de l'Ontario, charge qu'il a remplie pendant 10 ans. Pendant son mandat, Il a joué un rôle central et influent dans la négociation de la *Charte des droits et libertés* et le rapatriement de la Constitution canadienne. Il a également supervisé de nombreuses réformes du système de justice, y compris l'introduction du bilinguisme officiel dans les tribunaux. Avant d'entrer à la magistrature, son parcours au sein de la fonction publique est passé de Queen's Park à la scène mondiale, lorsqu'il a occupé le poste de Haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni, de 1985 à 1988.

¹À la suite de modifications législatives qui sont entrées en vigueur en 1999, ces postes s'appellent maintenant juge en chef adjoint de la Cour supérieure de justice et juge en chef de la Cour supérieure de justice, respectivement.

L'honorable Coulter A. Osborne (1934–2023)

Le 19 avril 2023, l'honorable Coulter A. Osborne, ancien juge en chef adjoint de l'Ontario, est décédé à l'âge de 88 ans. L'ancien juge en chef adjoint a exercé le droit à Kitchener jusqu'en 1978, année de sa nomination à la Cour suprême de l'Ontario. En 1990, il a été nommé à la Cour d'appel, où il a siégé à titre de juge en chef adjoint de 1999 jusqu'à sa retraite de la magistrature en 2001. Après avoir quitté ses fonctions judiciaires, il a occupé le poste de commissaire à l'intégrité de la province de l'Ontario jusqu'en 2007. En 2006 et 2007, il a mené une enquête sur le système de justice civile de l'Ontario pour le compte du procureur général, ce qui a entraîné des modifications aux *Règles de procédure civile* de la province. Ensuite, il a travaillé pendant de nombreuses années comme médiateur et arbitre.

L'honorable Horace Krever (1929–2023)

Le 30 avril 2023, l'honorable Horace Krever, ancien juge de la Cour d'appel, est décédé à l'âge de 94 ans. Le juge Krever a été admis au barreau en 1956 et a exercé dans le domaine du contentieux jusqu'en 1964, année où il est devenu professeur de droit à l'Université Western Ontario. Il a ensuite aussi enseigné à l'Université de Toronto. Il a été nommé à la Cour suprême de l'Ontario en 1975, puis à la Cour d'appel en 1986. Le juge Krever a présidé deux importantes enquêtes publiques portant sur le système de collecte de sang au Canada et sur la confidentialité des renseignements sur la santé.

L'honorable Hilda M. McKinlay (1927–2023)

Le 27 décembre 2023, l'honorable Hilda M. McKinlay, ancienne juge de la Cour d'appel, est décédée à l'âge de 96 ans. La juge McKinlay a été professeure adjointe, puis professeure agrégée à la faculté de droit de l'Université de Toronto de 1969 à 1973. Elle est ensuite devenue associée au cabinet Fasken and Calvin, puis au cabinet Fraser Beaty, jusqu'en 1983, date de sa nomination à la Cour suprême de l'Ontario. Nommée à la Cour d'appel en 1987, elle y a siégé pendant 12 ans jusqu'à sa retraite. Après son départ à la retraite, elle a continué de travailler dans le domaine du règlement extrajudiciaire des différends.

L'honorable Marc Rosenberg (1950–2015)

Le 27 août 2015, l'honorable Marc Rosenberg, ancien juge de la Cour d'appel, est décédé à l'âge de 65 ans. Le juge Rosenberg a exercé dans le domaine du droit criminel au cabinet Greenspan, Rosenberg and Buhr jusqu'en 1995, année où il est entré au ministère du Procureur général en qualité de sous-procureur général adjoint. Il a été nommé à la Cour d'appel en décembre 1995, où il a siégé pendant près de vingt ans. Parmi ses nombreuses contributions au droit criminel, le juge Rosenberg a joué un rôle déterminant dans l'établissement du programme des appels de détenus et a été l'un des rédacteurs du *Martin's Criminal Code*.

Personnel de la Cour d'appel

La Cour compte sur une équipe de presque 100 fonctionnaires pour assurer l'administration fluide, accessible et transparente de ses activités. Les membres de cette équipe facilitent le traitement des dossiers, secondent les juges et servent le public.

Équipes du personnel

Les équipes du personnel de la Cour sont les suivantes :

- Le personnel d'accueil aide les parties à déposer leurs documents juridiques et à comprendre la procédure judiciaire.
- Le personnel de l'établissement du rôle fixe les dates d'audience.
- Le personnel des dossiers prépare les documents pour les juges et le public.
- Les avocats-conseils et auxiliaires juridiques mènent des recherches juridiques.
- Les greffiers et les huissiers d'audience veillent à ce que tout se déroule fluidement dans la salle d'audience.
- Les assistants judiciaires fournissent un soutien administratif aux magistrats.

D'autres membres du personnel gèrent les ressources de la bibliothèque, l'infrastructure de TI, le budget et la sécurité.

Chaque membre du personnel joue un rôle important pour veiller à ce que la Cour fonctionne de façon efficace.



Programme de cléricature de la Cour

Chaque année, la Cour embauche d'excellents récents diplômés en droit pour travailler comme auxiliaires juridiques pendant un an. Les auxiliaires juridiques travaillent de très près avec les juges et changent de juge au milieu de leur période de cléricature. Leurs responsabilités sont variées, allant de recherches juridiques à la rédaction de notes de service en passant par la contribution à des publications et à d'autres projets spéciaux.

Le Programme de cléricature à la Cour améliore les compétences juridiques des auxiliaires juridiques et leur compréhension de la plaidoirie dans les procédures d'appel. Les auxiliaires juridiques bénéficient également d'un riche programme éducatif, profitant de nombreux séminaires et discussions avec des juges et avocats. La participation au Programme de cléricature satisfait aux exigences du programme des stages pour les diplômés qui n'ont pas encore complété ce dernier.

En 2023 et 2024, le Programme de cléricature était supervisé par l'honorable Katherine M. van Rensburg, l'honorable Lois B. Roberts, l'honorable David M. Paciocco et l'honorable Steve A. Coroza.

Les auxiliaires juridiques deviennent souvent des chefs de file de la profession – au sein du gouvernement, dans le milieu universitaire et dans des cabinets privés, tant au Canada qu'à l'étranger. Plusieurs anciens participants au programme ont siégé à la magistrature, notamment l'honorable Kathryn N. Feldman, anciennement de la Cour d'appel de l'Ontario, l'honorable Lene Madsen de la Cour d'appel de l'Ontario, et l'honorable Andromache Karakatsanis de la Cour suprême du Canada.



Auxiliaires juridiques de la Cour d'appel, 2022–2023



Projets de la Cour

Projets de la Cour

Optimisation relative au numérique

En 2023 et 2024, la Cour a donné la priorité à la modernisation de son infrastructure numérique afin d'offrir à la population ontarienne un accès rapide à la justice et de fonctionner de façon plus efficace et transparente.

Expansion du système de dépôt électronique

La Cour continue de moderniser ses pratiques de dépôt de documents, privilégiant un système de dépôt électronique.

Avant la pandémie de COVID-19, la Cour a commencé à autoriser les parties à comparaître à distance et à déposer des documents par voie électronique dans certaines circonstances. Ces premiers pas ont permis à la Cour de transformer rapidement ses pratiques de dépôt de documents en réponse aux conditions sanitaires changeantes.

Lorsque la pandémie s'est déclarée, la Cour a commencé à recevoir tous les documents par voie électronique, passant d'un système principalement sur papier à un système entièrement numérique en l'espace de quelques mois. La Cour continue d'utiliser ce système de dépôt entièrement numérique.

Le dépôt électronique élargit l'accès à la justice en permettant aux parties d'économiser le temps et l'argent qu'elles consacraient à la préparation et à la remise de documents papier. Par ailleurs, ce système simplifie les activités de la Cour et élargit l'accès aux procédures judiciaires pour les plaideurs dans tout l'Ontario.

Modernisation de la gestion des cas

La Cour s'est aussi attelée à la tâche de moderniser son système de gestion des cas. En 2022, en collaboration avec le ministère du Procureur général, la Cour a remplacé sa base de données, vieille de 30 ans, par un nouveau système numérique de gestion des cas appelé C-Track.

C-Track est un système de gestion des cas, prêt à l'emploi, de bout en bout, conçu par Thomson Reuters et adapté aux besoins de la Cour d'appel, le premier tribunal canadien à l'utiliser. Il s'agit d'une solution numérique unique qui suit les cas du début

à la fin. Elle a rationalisé les flux opérationnels dans tous les services, y compris la gestion des cas, la gestion des dossiers et l'établissement du rôle, ce qui permet à la Cour de fonctionner plus efficacement et facilite la gestion professionnelle et diligente de chaque cas.

La Cour continue de mettre à niveau son système de gestion des cas. En 2026, en partenariat avec le ministère du Procureur général et Thomson Reuters, la Cour a l'intention d'ajouter un nouveau portail public pour améliorer le dépôt électronique et le paiement des frais. Ce portail permettra aux plaideurs, aux avocats et au public d'interagir plus facilement avec la Cour en ligne.

Amélioration de l'accès aux décisions judiciaires en ligne

La Cour facilite l'accès du public à ses décisions. À la fin de 2022, la Cour d'appel a créé une nouvelle base de données de décisions en ligne regroupant ses décisions de 1998 à aujourd'hui.

La nouvelle base de données permet aux utilisateurs du site Web de la Cour de trouver rapidement des décisions et renseignements sur des sujets juridiques en effectuant une recherche par mot-clé, date, nom du dossier ou référence du dossier.

La base de données améliore l'accès à la justice en permettant aux avocats et aux plaideurs qui se représentent eux-mêmes de trouver rapidement des décisions et se tenir au courant de la jurisprudence. Elle renforce aussi la transparence et permet de rendre le travail de la Cour plus visible aux journalistes, chercheurs et membres du public.



Accès à la justice et accessibilité

La Cour prend des mesures pour améliorer l'accessibilité et sa capacité à assurer un accès rapide à la justice.

Accès à distance et en personne à la justice

Avant la pandémie, tous les appels et presque toutes les motions étaient entendus par des juges en personne. Lorsque la pandémie a commencé, la Cour s'est adaptée aux restrictions sanitaires en tenant des audiences virtuelles. À l'automne 2020, la Cour était en mesure d'entendre toutes les causes à distance par vidéoconférence. Cette transformation rapide a évité les retards, permis aux Ontariennes et Ontariens d'accéder à la justice malgré les restrictions sanitaires changeantes et réduit les déplacements et les frais pour un grand nombre de personnes.

La Cour a recommencé à entendre des appels en personne en avril 2022. En mai 2023, la Cour a levé les limites de capacité dans les salles d'audience, permettant aux membres du public et aux médias d'assister à des audiences en personne à Osgoode Hall.

La Cour a maintenu un grand nombre des innovations technologiques et procédurales adoptées pendant la pandémie. Par exemple, les parties ont la possibilité de comparaître à distance si elles le souhaitent, et les membres du public et des médias intéressés peuvent visionner des audiences en ligne. Les motions devant un juge seul continuent d'être entendues à distance (sauf directive contraire), ce qui améliore l'accès à la justice pour les parties dans tout l'Ontario.

La Cour s'est engagée à améliorer la qualité des audiences hybrides et à distance pour tous les participants. Dans cet objectif, et en collaboration avec le ministère du Procureur général, la Cour est en train d'ajouter des systèmes de caméras et de contrôle dans toutes les salles d'audience en vue d'améliorer la qualité vidéo et audio des audiences pour les participants à distance. Une fois ces systèmes de pointe en place, les participants à distance pourront plus facilement assister à une audience.

Des salles d'audience accessibles

La Cour s'est fixé l'objectif d'être accessible à tous.

En 2023, la Cour a rénové la salle d'audience n° 8 afin d'éliminer les obstacles et de rendre la salle d'audience plus accessible. Les rénovations entreprises sont les suivantes :

- Rendre le podium, les tables des avocats et les postes du personnel de la Cour accessibles en fauteuil roulant et réglables en hauteur;
- Ajouter des moniteurs grand écran à résolution réglable à toutes les tables et à tous les postes de travail;
- Créer un système sonore qui aide à accommoder des personnes sourdes, malentendantes, aveugles et à faible vision, en partie en incorporant un système d'amplification sonore directionnelle.

Les rénovations se sont traduites par une meilleure expérience utilisateur pour les juges, le personnel de la Cour, les avocats, les parties, le public et les médias, qui peuvent désormais participer à une instance judiciaire en bénéficiant d'une technologie d'accessibilité de pointe et d'installations ultramodernes. Ces améliorations témoignent de l'engagement de la Cour et du ministère du Procureur général de veiller à ce que tous les Ontariens et Ontariennes puissent participer pleinement à l'administration de la justice et observer des audiences.





Renforcement du programme des appels de détenus

Le règlement rapide, efficace et équitable des appels en matière criminelle fait partie intégrante du travail de la Cour. L'atteinte de cet objectif est compliquée lorsque les appelants sont en détention et qu'ils n'ont pas accès à un avocat.

Le Programme d'assistance juridique pour appels interjetés par des détenus de la Cour relève ce défi en aidant des appelants non représentés par un avocat à franchir toutes les étapes de la procédure d'appel, depuis le dépôt de l'appel. Ce programme est rendu possible grâce à une étroite collaboration entre des juges, du personnel de la Cour, des avocats de la Couronne, des avocats de la défense bénévoles et du personnel des services correctionnels. Ce travail d'équipe entre tous les intervenants du système de justice a permis au programme d'aider 283 détenus avec leur appel en 2023 et 235 détenus, en 2024.

Le programme aide aussi les appelants à présenter une demande d'aide juridique. Les appelants qui finissent par obtenir l'aide juridique quittent le programme pour commencer à recevoir les services de leur nouvel avocat.

Les services du programme continuent d'être offerts aux appelants qui n'ont pas droit à l'aide juridique. Des avocats de la Couronne obtiennent les dossiers de la Cour dont les appelants ont besoin. Des avocats de la défense bénévoles leur fournissent des conseils et, s'ils sont d'accord, plaident les appels. Lorsque les appels sont prêts à être entendus, la Cour les entend à Toronto, à la Cour d'appel, ou au palais de justice de Kingston, qui se trouve à proximité de plusieurs pénitenciers. Le personnel de la Cour assure la coordination avec le personnel correctionnel afin que les appelants puissent assister à ces appels en personne.

La Cour est déterminée à améliorer constamment l'efficacité du Programme d'assistance juridique pour appels interjetés par des détenus et sa capacité à offrir un accès rapide à la justice. À l'appui de cet objectif, les responsables du programme se réunissent officiellement au moins une fois par an pour examiner ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et ce qui pourrait être amélioré. Divers membres du programme se réunissent également de manière informelle à plusieurs reprises au cours de l'année pour échanger des idées et résoudre des problèmes ensemble.

L'honorable Gary T. Trotter a présidé le programme de 2021 à 2023. En janvier 2024, l'honorable David M. Paciocco est devenu le président du programme.

Le programme souligne l'engagement de la Cour à garantir une justice égale pour tous. En offrant un soutien structuré aux appelants qui se représentent eux-mêmes, le programme aide à préserver l'équité et favorise un accès rapide à la Cour.





**Rayonnement,
participation
du public et
transparence**

Rayonnement, participation du public et transparence

La Cour est une institution publique qui sert la population de tout l'Ontario et au-delà. Communiquer avec tous les habitants de la province et assurer la transparence pour le public sont des priorités de la Cour. Par ses activités de rayonnement et sensibilisation et ses événements publics, la Cour s'efforce de mieux faire comprendre son rôle au public et de renforcer la confiance envers le système de justice et la primauté du droit.

Ouverture des tribunaux

Chaque année, la cérémonie d'ouverture des tribunaux réunit des juges, des avocats, des dirigeants gouvernementaux, des membres du personnel des tribunaux, des représentants des forces de l'ordre, des représentants du système judiciaire et des membres du public pour réaffirmer leur engagement commun de faire respecter la primauté du droit et d'assurer l'accès à la justice.

Le 28 septembre 2023, la Cour d'appel de l'Ontario, la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario ont célébré l'ouverture annuelle des tribunaux de l'Ontario. L'honorable Michael H. Tulloch a présidé la cérémonie d'ouverture des tribunaux pour la première fois depuis sa nomination à titre de juge en chef de l'Ontario et président de la Cour d'appel, le 15 décembre 2022.

Le juge en chef Tulloch a déclaré aux personnes présentes à la cérémonie qu'« aujourd'hui, nous devons unir nos forces et nous engager à respecter trois principes directeurs. Notre système de justice doit être réactif, accessible et représentatif de notre société. »

Le juge en chef a encouragé tout le monde à ne pas jamais « perdre de vue le fait que nous servons la population de l'Ontario » et que « dans chaque cause dont nos tribunaux sont saisis il y a des gens réels ».

Il a rappelé aux personnes présentes l'importance de s'engager à nouveau « à exécuter la tâche la plus noble de préserver et d'améliorer notre système de justice pour tout le monde ».



Le 23 septembre 2024, le juge en chef Tulloch a de nouveau présidé la cérémonie d'ouverture des tribunaux. Il a encouragé les personnes présentes à se rassembler pour « réaffirmer leur engagement envers une magistrature solide et indépendante, réitérer leur promesse de solidifier et renforcer la confiance du public dans l'administration de la justice, et répéter leur promesse de respecter la primauté du droit pour la population de l'Ontario ».

Le juge en chef Tulloch a ajouté qu'« [a]ux côtés des procureurs généraux, des membres du barreau et du public, nous rappelons le principe de la publicité des débats et insistons sur le fait que les tribunaux ne nous appartiennent pas. Nous sommes des administrateurs, chargés du devoir de servir l'intérêt du public. Avant toute chose, nos tribunaux sont centrés sur leurs utilisateurs. »

Au cours de ces deux cérémonies, l'honorable Geoffrey Morawetz, juge en chef de la Cour supérieure de justice, et l'honorable Sharon Nicklas, juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, ont également pris la parole. Des allocutions ont été prononcées par les invités suivants ou leurs représentants désignés : la lieutenant-gouverneure de l'Ontario, le ministre de la Justice et procureur général du Canada, le procureur général de l'Ontario et la trésorière du Barreau de l'Ontario.

Chaque année, la cérémonie se termine par la remise du prix Catzman pour professionnalisme et civilité. Créé en 2008 par la famille Catzman, la Société des plaideurs et le Comité consultatif du juge en chef de l'Ontario sur le professionnalisme, ce prix commémore feu l'honorable Marvin Catzman, dont la carrière distinguée a englobé des fonctions d'avocat, de juge de première instance et de juge d'appel. Le prix récompense des individus qui ont démontré des qualités de professionnalisme et de civilité dans l'exercice du droit. Le lauréat de 2023 était Nader R. Hasan, associé au cabinet Stockwoods LLP. Le lauréat de 2024 était Imran Kamal, avocat au Bureau des avocats de la Couronne – Droit civil du ministère du Procureur général.

Liaison avec les collectivités de l'Ontario

Bien que la Cour siège principalement à Toronto, elle est la cour d'appel pour toute la province. Dans le but de faire connaître son rôle au public de toute la province, la Cour a repris ses déplacements pour favoriser les liens avec des juges, des avocats, des enseignants de matières juridiques, des étudiants en droit et la population un peu partout en Ontario. Ces activités accroissent la collaboration, favorisent l'échange d'idées, informent la Cour des besoins locaux, améliorent la transparence et renforcent la confiance du public envers la Cour.

Dans cette optique, la Cour a recommencé ses activités de rayonnement en se rendant à Windsor, en octobre 2023, pour une visite de trois jours qui comprenait des rencontres avec des avocats locaux et des juges locaux de la Cour supérieure de justice et de la Cour de justice de l'Ontario. Dans le cadre de ces dialogues, la Cour a été sensibilisée à l'expérience et aux besoins de la communauté et a saisi l'occasion pour leur parler du travail de la Cour et des possibilités de collaboration entre eux.

La Cour a également rencontré des professeurs et des étudiants en droit de l'Université de Windsor lors de sa visite du bâtiment nouvellement rénové de la faculté de droit de l'Université. Les juges se sont entretenus avec des étudiants en droit et ont parlé de leurs connaissances et expériences respectives. Le juge en chef Michael Tulloch a affirmé aux personnes rassemblées qu'« en tant que juge en chef de l'Ontario, l'un de mes objectifs est d'échanger avec les nombreuses collectivités diversifiées de la province pour connaître leurs intérêts et besoins, et c'est la raison pour laquelle j'attache une grande importance aux événements de liaison qui ouvrent le dialogue entre nos juges et les communautés juridiques de la province ».

À l'automne 2024, des représentants de la Cour se sont rendus à Ottawa pour rencontrer des juges de la Cour supérieure de justice et de la Cour de justice de l'Ontario de la région de l'Est. Ils ont également rencontré des membres de la communauté juridique locale ainsi que des professeurs et des étudiants en droit de l'Université d'Ottawa.

À l'Université d'Ottawa, le juge en chef Tulloch a souligné les importantes contributions de la faculté de droit au système de justice. Il a encouragé ses professeurs et ses étudiants en droit à poursuivre les progrès en alliant de plus en plus droit et technologie, et en relevant les défis émergents en droit public, pour ne nommer que deux des domaines d'excellence de l'Université.

S'adressant aux avocats locaux, le juge en chef Tulloch a célébré la riche diversité des cabinets d'avocats nationaux de la ville, des cabinets régionaux, des spécialistes du droit public et des appels, et des avocats du gouvernement fédéral. Il a souligné l'importance de comprendre les besoins uniques de l'Est de l'Ontario, y compris ceux de l'importante population francophone.

Ces visites témoignent de l'engagement de la Cour à entamer le dialogue et à établir des relations partout en Ontario, afin de rendre le système de justice plus réceptif à la diversité régionale et aux besoins locaux.



Dialogue avec les jeunes

Les échanges avec des étudiants et des jeunes avocats des quatre coins de la province sont une priorité de la Cour. C'est une excellente occasion pour les jeunes de se familiariser avec le travail de la Cour et de dialoguer directement avec des juges.

En 2023 et 2024, la Cour a accueilli de nombreux jeunes dans ses locaux à Toronto ainsi qu'à Kingston pour des visites en personne. À Toronto, la Cour a eu la visite d'élèves du secondaire dans le cadre du programme Black Future Lawyers. Les élèves ont pu visiter la Cour, observer une audience d'appel et s'entretenir avec un des juges de la Cour. Par ailleurs, le Réseau des avocats philippino-canadiens a assisté à une séance de mentorat à la Cour pour un groupe de jeunes avocats et d'étudiants en droit. À Kingston, la Cour a invité des étudiants en droit de l'Université Queen's pour assister à l'audition d'appels de détenus et rencontrer des juges pour discuter dans un contexte informel. Ces rencontres en personne solidifient les liens entre la Cour et la prochaine génération d'avocats et permettent aux étudiants de voir la justice en pleine action.

Poursuivant une longue tradition, la Cour a en outre ouvert ses portes à des étudiants désireux de perfectionner leurs compétences en plaidoiries et leurs connaissances juridiques en participant à des procès simulés. Les concours de procès simulés sont une excellente occasion pour les étudiants de s'exercer à plaider des questions juridiques devant des formations de juges et d'avocats chevronnés, qui leur prodiguent des conseils et leur font des recommandations pour les aider à présenter leurs causes avec brio.

En 2023 et 2024, la Cour a accueilli trois programmes de procès simulés pour des étudiants en droit : (1) le concours de procès simulés Julius Alexander Isaac portant sur des questions d'égalité, (2) le programme de procès simulés Frank W. Callaghan portant sur des questions de droit criminel et de droit constitutionnel, et (3) le concours de procès simulés Cassels Brock Cup pour étudiants en droit de première année portant sur des questions de droit criminel. Par ailleurs, en collaboration avec le Réseau ontarien d'éducation juridique, la Cour a tenu un concours de procès simulés pour des élèves du secondaire et une causerie avec le juge en chef, qui a évoqué son parcours pour arriver à la faculté de droit et à l'admission au barreau.

Enfin, en janvier 2023, la Cour d'appel de l'Ontario a tenu le tout premier programme Rosenberg de mentorat pour les procès simulés. La Cour a l'intention d'offrir ce programme tous les deux ans. Le programme a été inspiré par feu l'honorable Marc Rosenberg, juge à la Cour de 1995 à 2015. Il a pour but de soutenir le développement des avocats débutants. Il offre aux plus récents membres de la profession juridique une occasion chaleureuse, accueillante et inclusive de pratiquer la plaidoirie en appel en matière criminelle devant des juges de la Cour d'appel, ainsi que des juges invités de la Cour supérieure de justice et de la Cour de justice de l'Ontario. Le programme Rosenberg de mentorat pour les procès simulés ne favorise pas seulement l'amitié et la collégialité entre les avocats débutants et les avocats chevronnés, ainsi qu'entre les procureurs de la Couronne et leurs collègues avocats de la défense, mais il constitue également un exemple éblouissant de l'excellence de la magistrature et du barreau – un hommage digne de l'engagement indéfectible du juge Rosenberg envers la bienveillance, le mentorat et l'éducation.



Ouvrir les locaux de la Cour au grand public

Ouvrir ses locaux au public est une des façons choisies par la Cour pour resserrer ses liens avec les collectivités et promouvoir la transparence. Les 27 et 28 mai 2023 et les 25 et 26 mai 2024, la Cour a participé à l'événement annuel Portes ouvertes Toronto. Il s'agit d'un événement gratuit dans toute la ville qui permet au public de découvrir des bâtiments locaux présentant une grande valeur architecturale, culturelle, historique ou civique.

Pendant Portes ouvertes Toronto, le public a l'occasion exceptionnelle de visiter les locaux de la Cour, à Osgoode Hall. Situé à l'angle de la rue Queen et de l'avenue University, près du quartier des affaires du centre-ville de Toronto, ce lieu historique national du Canada est l'un des plus anciens bâtiments de Toronto. Sa façade frontale historique est ornée de colonnes de calcaire érigées il y a plus de 150 ans. Le Barreau de l'Ontario a parrainé et organisé l'événement Portes ouvertes à Osgoode Hall, qui a repris en 2023 après une interruption pendant la pandémie.

En 2023 et en 2024, plus de 13 000 personnes ont visité Osgoode Hall. Les visiteurs ont pu admirer l'un des palais de justice les plus remarquables tant sur le plan architectural que sur le plan historique au Canada, et découvrir l'importance du système de justice et du rôle de la Cour.

En participant à l'événement Portes ouvertes, la Cour, en partenariat avec le Barreau de l'Ontario, cherche à mieux faire connaître et comprendre le rôle des tribunaux et de la profession juridique.





Perspectives d'avenir

Perspectives d'avenir

Décembre 2024 a marqué la fin des deux premières années du mandat de l'honorable Michael H. Tulloch à titre de juge en chef de l'Ontario et de président de la Cour d'appel. Au cours de ces deux années, la Cour a mis en œuvre des améliorations significatives, allant de la modernisation continue de son système de gestion des dossiers au renouvellement de son programme de rayonnement. En prévision de 2025 et 2026, la Cour continuera de s'appuyer sur ces réalisations dans sa quête constante de l'excellence en matière de justice.

Les priorités futures comprennent :

- **Rapports annuels** : La Cour publiera des rapports annuels afin de fournir des mises à jour plus opportunes et de renforcer la transparence.
- **Technologie et innovation** : La Cour achèvera son projet de nouveau portail public, élargira le système de dépôt électronique et continuera d'investir dans des outils numériques qui rendent la Cour plus accessible et plus efficace.
- **Accès à la justice** : La Cour continuera de réduire les barrières géographiques et financières, d'assurer l'accessibilité pour tous et d'offrir un soutien structuré aux plaideurs non représentés par le biais du programme d'appels de détenus.
- **Participation et rayonnement** : La Cour élargira ses activités de rayonnement auprès de collectivités de tout l'Ontario afin de favoriser une meilleure compréhension du système de justice et d'accroître la confiance du public envers celui-ci.

En poursuivant ces objectifs, la Cour cherche à continuer de s'adapter à une société en mutation et à réaffirmer son engagement envers les principes d'une justice impartiale, de l'indépendance et du service à la population de l'Ontario.



Annexe A — Effectifs judiciaires de la Cour 2014–2024

Effectifs judiciaires de la Cour : 2014–2024

L'honorable Michael H. Tulloch, juge en chef de l'Ontario

Juge en chef de l'Ontario : 15 décembre 2022

Cour d'appel : 30 juin 2012

L'honorable George R. Strathy, juge en chef de l'Ontario

Départ à la retraite : 31 août 2022

Juge en chef de l'Ontario : 13 juin 2014

Cour d'appel : 25 avril 2013

L'honorable J. Michal Fairburn, juge en chef adjointe de l'Ontario

Juge en chef adjointe de l'Ontario : 2 septembre 2020

Cour d'appel : 14 juillet 2017

L'honorable David H. Doherty

Départ à la retraite : 9 mars 2024

Cour d'appel : 1 septembre 1990

L'honorable Karen M. Weiler

Départ à la retraite : 1 septembre 2017

Cour d'appel : 12 mars 1992

L'honorable John I. Laskin

Départ à la retraite : 19 mars 2018

Cour d'appel : 27 janvier 1994

L'honorable Marc Rosenberg

Décès : 27 août 2015

Cour d'appel : 12 décembre 1995

L'honorable Stephen T. Goudge

Départ à la retraite : 30 avril 2014

Cour d'appel : 19 décembre 1996

L'honorable Kathryn N. Feldman

Départ à la retraite : 30 décembre 2023

Cour d'appel : 11 juin 1998

L'honorable Robert J. Sharpe

Départ à la retraite : 28 février 2020

Cour d'appel : 25 mai 1999

L'honorable James C. MacPherson

Cour d'appel : 25 mai 1999

L'honorable Janet M. Simmons

Cour d'appel : 22 août 2000

L'honorable Eleanore A. Cronk

Départ à la retraite : 10 janvier 2018

Cour d'appel : 31 juillet 2001

L'honorable Eileen E. Gillese

Cour d'appel : 25 janvier 2002

L'honorable Robert A. Blair

Départ à la retraite : 27 octobre 2017

Cour d'appel : 5 novembre 2003

L'honorable Russell G. Juriansz

Départ à la retraite : 31 août 2021

Cour d'appel : 12 mars 2004

L'honorable Harry S. LaForme

Départ à la retraite : 10 octobre 2018

Cour d'appel : 19 novembre 2004

L'honorable Jean L. MacFarland

Départ à la retraite : 10 octobre 2018

Cour d'appel : 19 novembre 2004

L'honorable Paul S. Rouleau

Cour d'appel : 14 avril 2005

L'honorable David Watt

Départ à la retraite : 2 novembre 2021

Cour d'appel : 12 octobre 2007

L'honorable Gloria J. Epstein

Départ à la retraite : 1 septembre 2018

Cour d'appel : 13 décembre 2007

L'honorable Alexandra Hoy

Départ à la retraite : 1 octobre 2023

Juge en chef adjointe de l'Ontario : 6 juin 2013 – 1 juin 2020

Cour d'appel : 1 décembre 2011

L'honorable Sarah E. Pepall

Cour d'appel : 5 avril 2012

L'honorable Peter D. Lauwers

Cour d'appel : 13 décembre 2012

L'honorable Katherine M. van Rensburg

Cour d'appel : 1 octobre 2013

L'honorable C. William Hourigan

Cour d'appel : 1 octobre 2013

L'honorable Gladys I. Pardu

Départ à la retraite : 30 septembre 2023

Cour d'appel : 7 novembre 2013

L'honorable Mary Lou Benotto

Départ à la retraite : 31 août 2024

Cour d'appel : 7 novembre 2013

L'honorable David M. Brown

Départ à la retraite : 31 décembre 2024

Cour d'appel : 11 décembre 2014

L'honorable Grant Huscroft

Cour d'appel : 11 décembre 2014

L'honorable Lois B. Roberts

Cour d'appel : 30 avril 2015

L'honorable Bradley W. Miller

Cour d'appel : 19 juin 2015

L'honorable Gary T. Trotter

Cour d'appel : 19 octobre 2016

L'honorable David M. Paciocco

Cour d'appel : 7 avril 2017

L'honorable Ian V. B. Nordheimer

Cour d'appel : 14 septembre 2017

L'honorable Alison Harvison Young

Cour d'appel : 29 août 2018

L'honorable Benjamin Zarnett

Cour d'appel : 7 novembre 2018

L'honorable Mahmud Jamal

Cour suprême du Canada : 1 juillet 2021

Cour d'appel : 24 juin 2019

L'honorable Julie A. Thorburn

Cour d'appel : 2 septembre 2019

L'honorable Steve A. Coroza

Cour d'appel : 3 avril 2020

L'honorable Lorne Sossin

Cour d'appel : 24 novembre 2020

L'honorable Jonathon C. George

Cour d'appel : 17 décembre 2021

L'honorable Lise G. Favreau

Cour d'appel : 17 décembre 2021

L'honorable Jill M. Copeland

Cour d'appel : 25 mars 2022

L'honorable Patrick J. Monahan

Cour d'appel : 11 mai 2023

L'honorable Sally A. Gomery

Cour d'appel : 3 novembre 2023

L'honorable Jonathan Dawe

Cour d'appel : 3 novembre 2023

L'honorable Darla A. Wilson

Cour d'appel : 30 avril 2024

L'honorable Lene Madsen

Cour d'appel : 30 avril 2024

L'honorable Renee M. Pomerance

Cour d'appel : 19 juillet 2024



Annexe B — Statistiques de la Cour

Statistiques de la Cour 2014–2024

Le présent rapport contient des données statistiques sur les activités de la Cour, pour la période 2014–2024². Cette longue période permet aux lecteurs d'examiner les statistiques de 2023 et 2024 dans leur contexte historique. La publication de ces statistiques souligne l'engagement de la Cour à accroître la transparence et la sensibilisation du public à l'égard des activités judiciaires.

La présente section résume les statistiques et les présente visuellement sous forme de diagrammes. La prochaine section, qui commence à la page 71, contient des tableaux qui présentent les données brutes utilisées pour générer ces diagrammes³.

²En 2022, la Cour a migré sa gestion des dossiers et ses dossiers vers une nouvelle plateforme. La migration vers cette nouvelle plateforme a entraîné des anomalies de données qui ont nécessité une correction manuelle effectuée dans le cadre de l'examen de chaque dossier individuel. Les statistiques présentées dans cette section représentent les meilleures données dont disposait la Cour au moment de la publication. Toute divergence relevée après la publication sera traitée dans des rapports futurs.

³À des fins statistiques, les affaires de la Cour d'appel sont généralement classées dans deux catégories : appels en matière civile et appels en matière criminelle. Les appels en matière criminelle peuvent être subdivisés en appels criminels (à l'exclusion des appels de détenus) et appels de détenus. Les appels de détenus sont des dossiers en matière criminelle dans lesquels des condamnés sous garde font appel sans être représentés par un avocat. Les affaires de droit administratif sont incluses dans la catégorie civile et les affaires d'infractions provinciales sont incluses dans la catégorie criminelle. Sauf indication contraire, les appels en matière civile comprennent les appels en droit de la famille.

Diagrammes statistiques

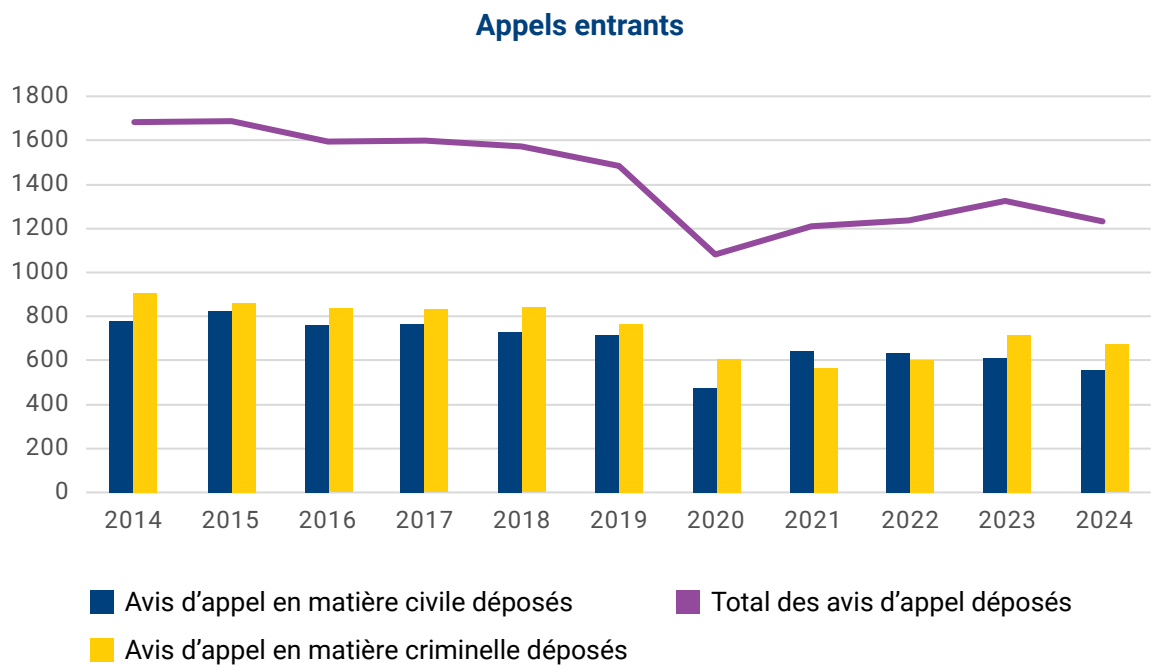
Dossiers entrants

La Cour fait le suivi des appels et motions qui entrent en mesurant le nombre d'appels et de motions qui sont déposés chaque année.

Appels

Nombre d'appels déposés

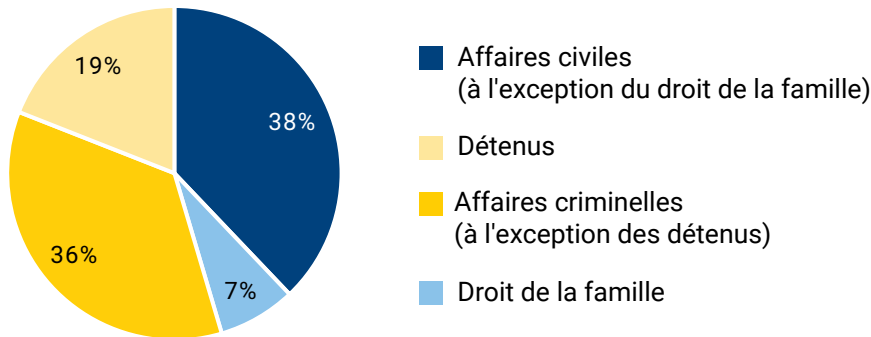
Le diagramme ci-dessous indique le nombre d'appels déposés par année. Le nombre d'appels déposés a diminué en 2020 en raison du début de la pandémie. Ce nombre a augmenté au cours des années qui ont suivi, mais sans retourner aux niveaux antérieurs à la pandémie. En 2024, 1 232 appels ont été déposés.



Objet des appels entrants

La Cour reçoit généralement plus d'appels en matière criminelle que d'appels en matière civile. En 2024, 55 % des appels entrants portaient sur des causes criminelles et 45 %, sur des causes civiles. Le diagramme et le tableau ci-dessous fournissent plus de précisions sur l'objet des appels entrants en 2024 et au cours des années précédentes. Les appels en droit de la famille représentent une proportion relativement faible de la charge de travail de la Cour, bien qu'une augmentation de cette catégorie d'appels ait été relevée en 2024.

2024 : Objet des appels entrants



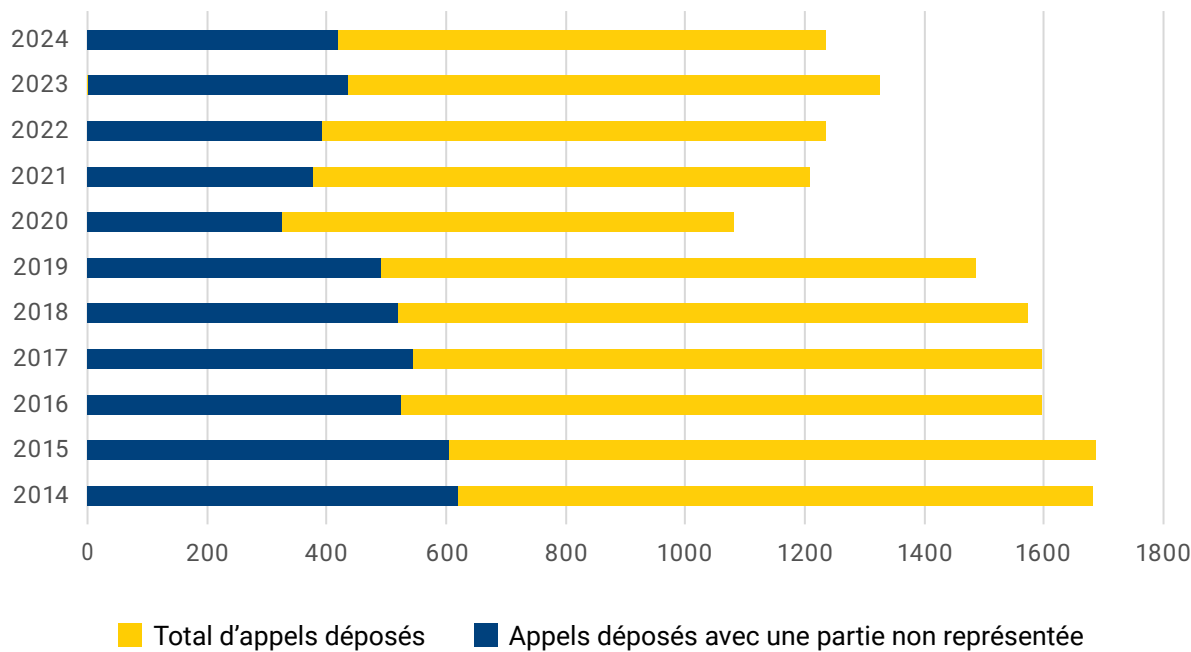
Objet des appels entrants – Pourcentage du nombre total des appels déposés

Année	Appels en matière civile (à l'exception du droit de la famille)	Appels en droit de la famille	Tous les appels en matière civile	Appels en matière criminelle (à l'exception des appels de détenus)	Appels de détenus	Tous les appels en matière criminelle
2014	42 %	5 %	47 %	32 %	21 %	53 %
2015	45 %	4 %	49 %	29 %	22 %	51 %
2016	43 %	5 %	48 %	32 %	20 %	52 %
2017	43 %	5 %	48 %	32 %	20 %	52 %
2018	42 %	5 %	47 %	32 %	21 %	53 %
2019	43 %	5 %	48 %	32 %	20 %	52 %
2020	40 %	4 %	44 %	37 %	19 %	56 %
2021	49 %	4 %	53 %	31 %	16 %	47 %
2022	47 %	4 %	51 %	29 %	20 %	49 %
2023	41 %	5 %	46 %	33 %	21 %	54 %
2024	38 %	7 %	45 %	36 %	19 %	55 %

Appels entrants avec des plaideurs non représentés

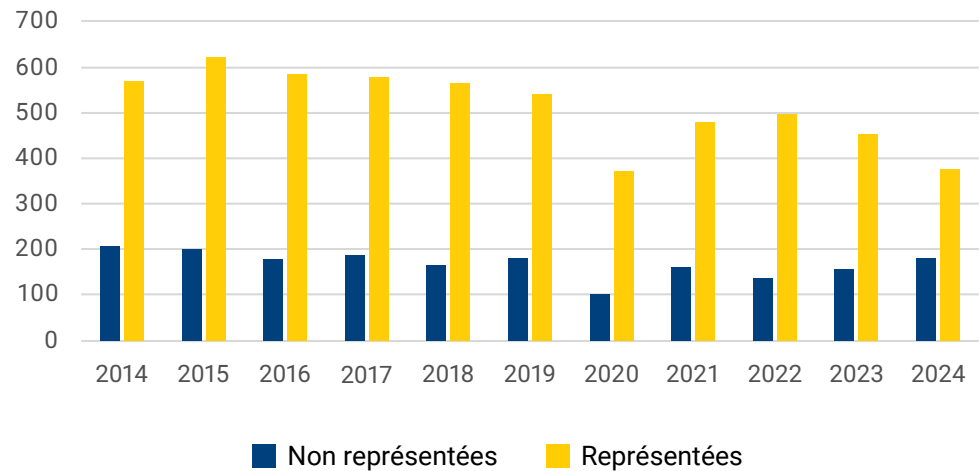
De nombreux appels sont interjetés par ou contre des parties qui se représentent elles-mêmes. En 2024, 419 appels entrants avaient une partie non représentée, soit environ 34 % de tous les appels entrants de la Cour. Si l'on s'attache aux appels en matière civile et criminelle pris ensemble, le diagramme ci-dessous démontre le nombre d'appels avec une partie non représentée par rapport au nombre total d'appels déposés.

Appels en matière civile et criminelle : nombre d'appels déposés avec une partie non représentée



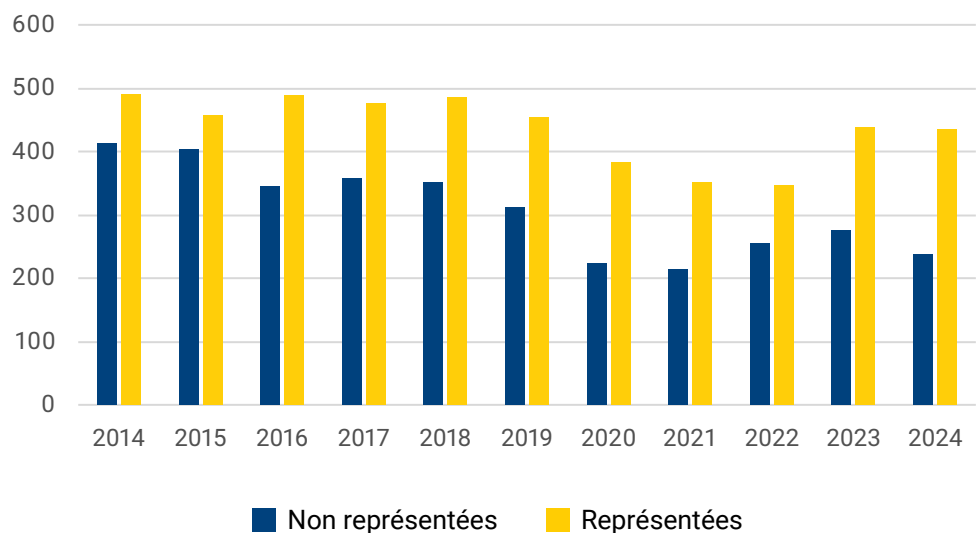
En 2024, près de 32 % des appels en matière civile (y compris les appels en droit de la famille) avaient une partie qui se représentait elle-même. En se concentrant uniquement sur les appels en matière civile, le diagramme ci-dessous compare le nombre de dossiers introduits par des parties se représentant elles-mêmes par rapport à ceux introduits uniquement par des parties représentées par un avocat.

Appels en matière civile interjetés avec des parties non représentées ou représentées



Le diagramme ci-dessous illustre la même comparaison, mais pour les appels en matière criminelle. En 2024, environ 35 % de tous les nouveaux appels en matière criminelle avaient une partie qui se représentait elle-même. La plupart de ces appels étaient des appels interjetés par des détenus.

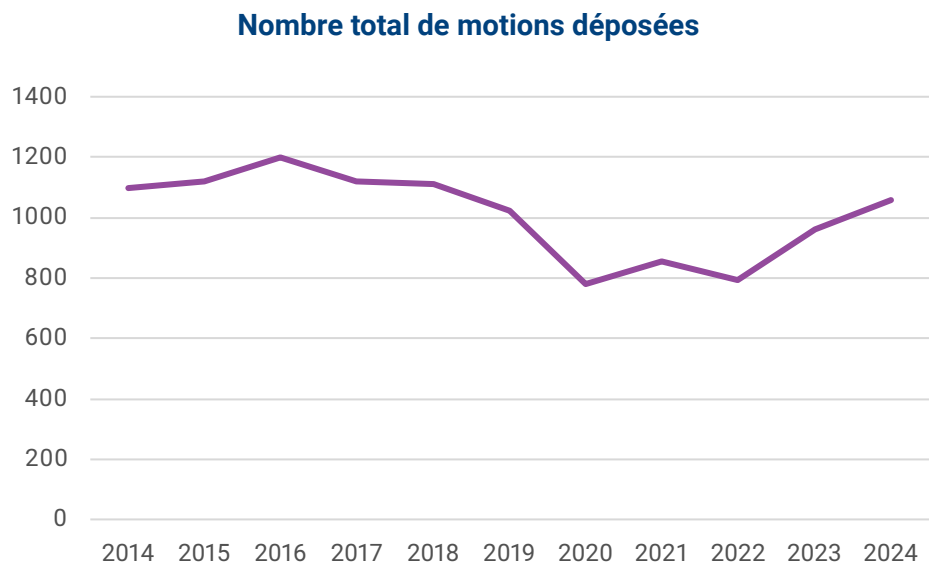
Appels en matière criminelle interjetés avec des parties non représentées ou représentées



Motions

Nombre de motions déposées

Le nombre de motions déposées a diminué pendant la pandémie. En 2024, ce nombre est revenu à son niveau prépandémique. En 2024, 1 058 motions ont été déposées, un nombre légèrement supérieur à celui de 2019, la dernière année avant la pandémie.



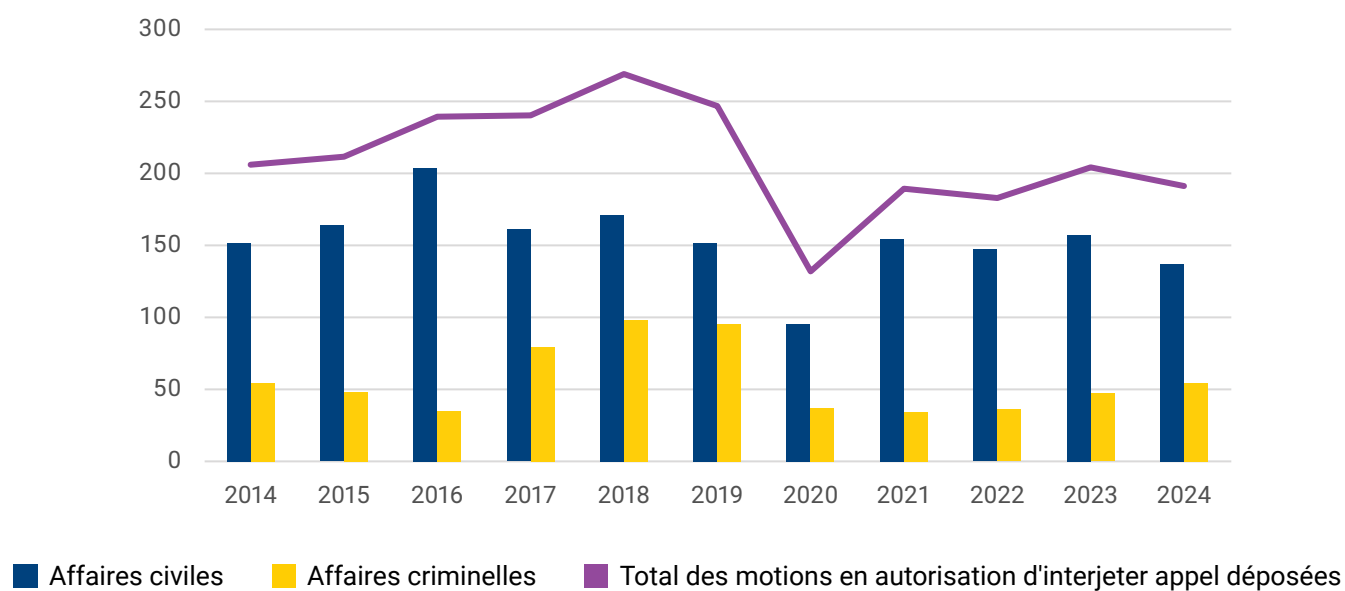
Types de motions

La Cour entend plusieurs types de motions.

Motions en autorisation d'interjeter appel

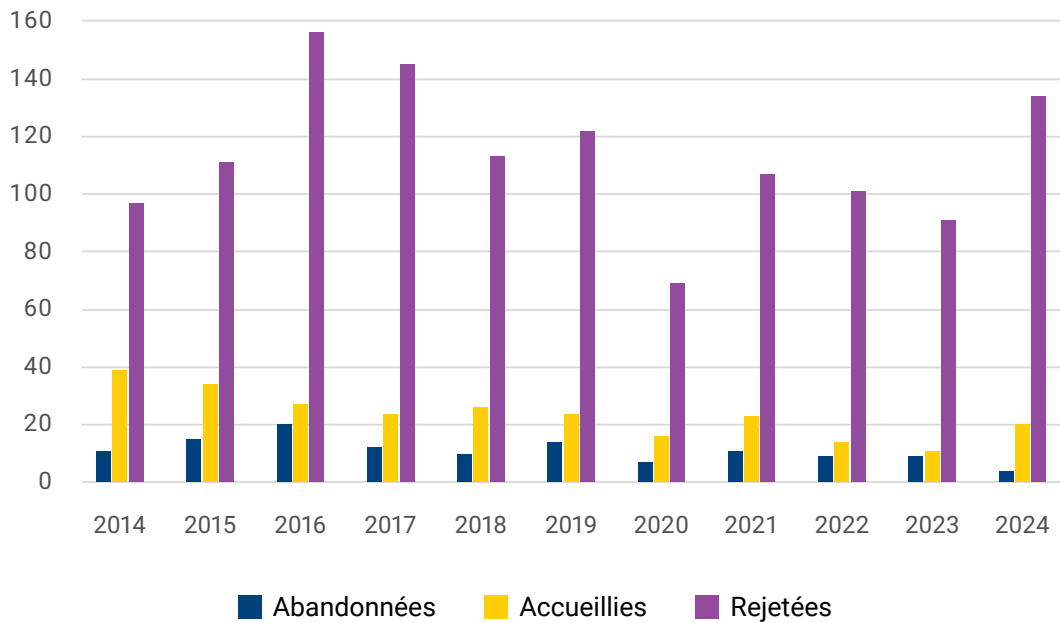
Certaines motions, appelées motions en autorisation d'interjeter appel, demandent à la Cour l'autorisation d'interjeter appel dans des cas où la loi exige que le plaideur obtienne cette autorisation avant de déposer son appel. Le diagramme ci-dessous illustre le nombre de ces motions déposées par année.

Nombre de motions en autorisation d'interjeter appel déposées

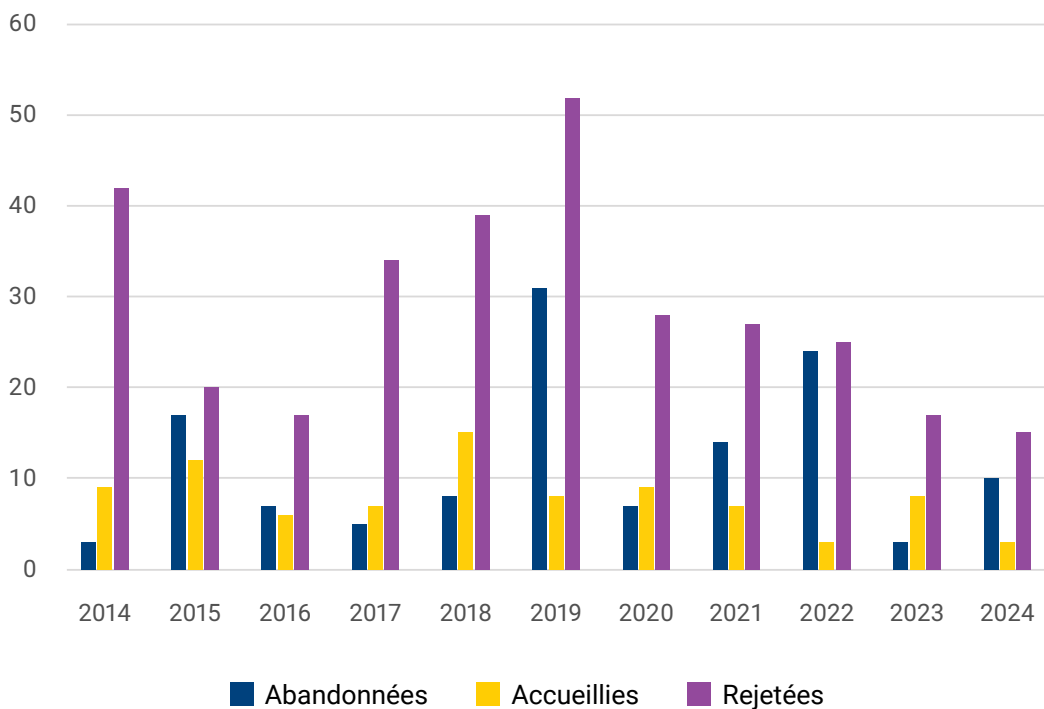


Une motion en autorisation d’interjeter appel peut être accueillie, rejetée ou abandonnée (c’est-à-dire qu’elle fait l’objet d’un désistement). Les diagrammes ci-dessous indiquent le nombre de motions en autorisation d’interjeter appel qui ont été accueillies, rejetées et abandonnées chaque année.

Règlement des motions en autorisation d’interjeter appel – affaires civiles



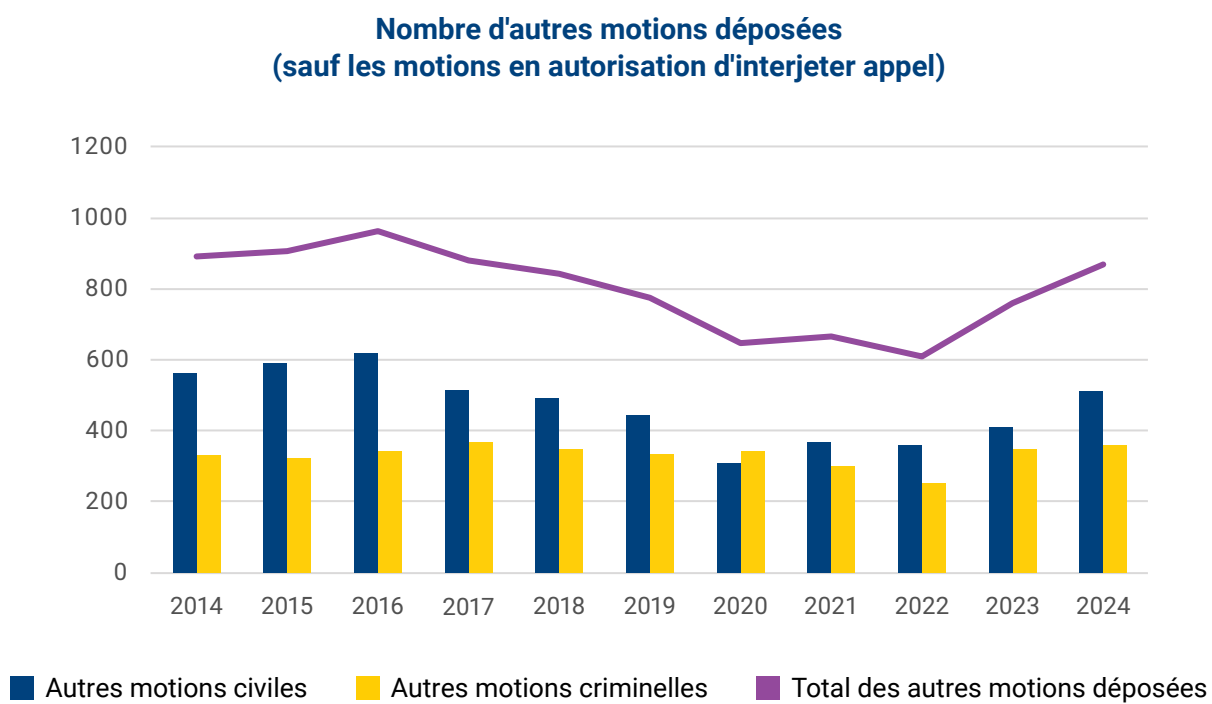
Règlement des motions en autorisation d’interjeter appel – affaires criminelles



Autres motions

Beaucoup d'autres types de motions sont déposées à la Cour. Il peut s'agir de motions en mise en liberté en attendant l'issue d'un appel en matière criminelle, de motions en sursis d'exécution d'une ordonnance en attendant l'issue de l'appel, de motions en production de nouveaux éléments de preuve, de motions en autorisation d'intervenir et de motions en prorogation de délai.

La Cour classe ces motions dans la catégorie « Autres motions ». Le diagramme ci-dessous illustre le nombre de ces autres motions déposées chaque année par type d'appel – civil ou criminel.

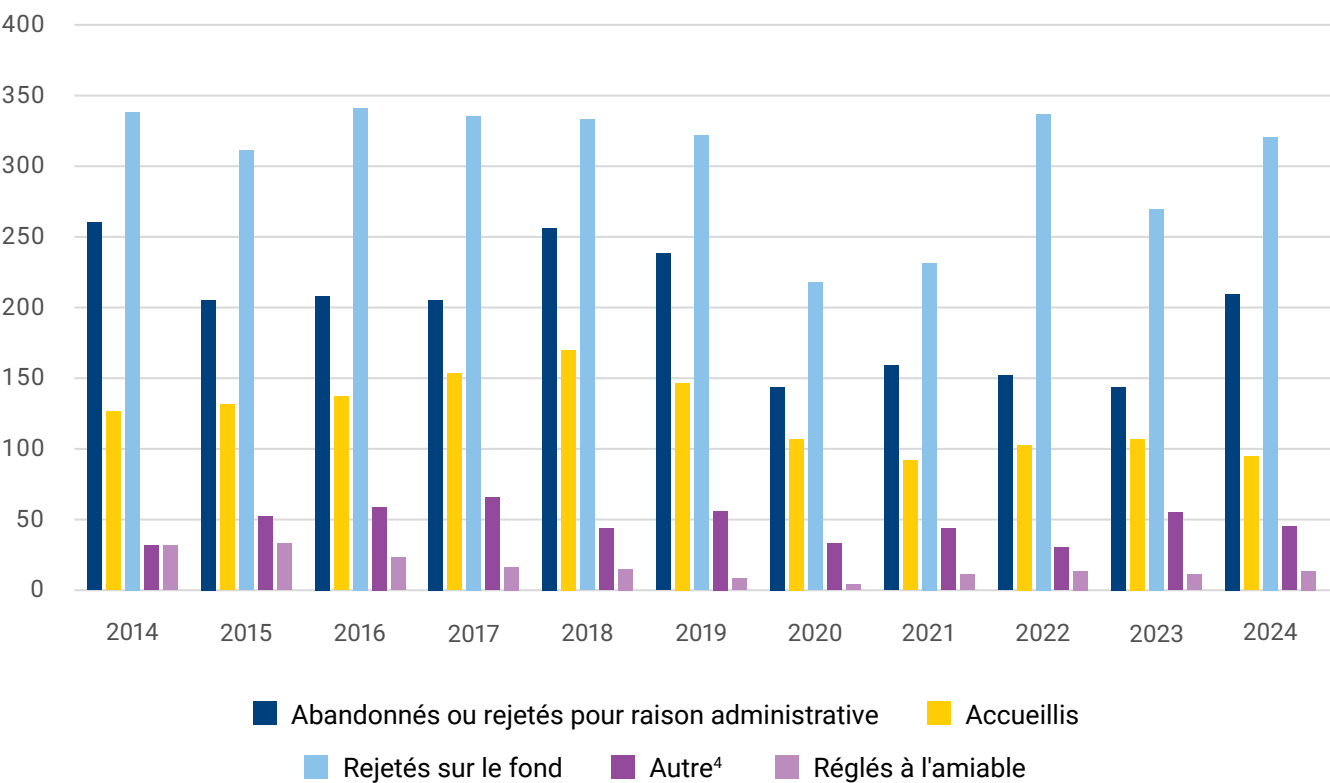


Règlement des appels

Règlement des appels en matière civile et criminelle

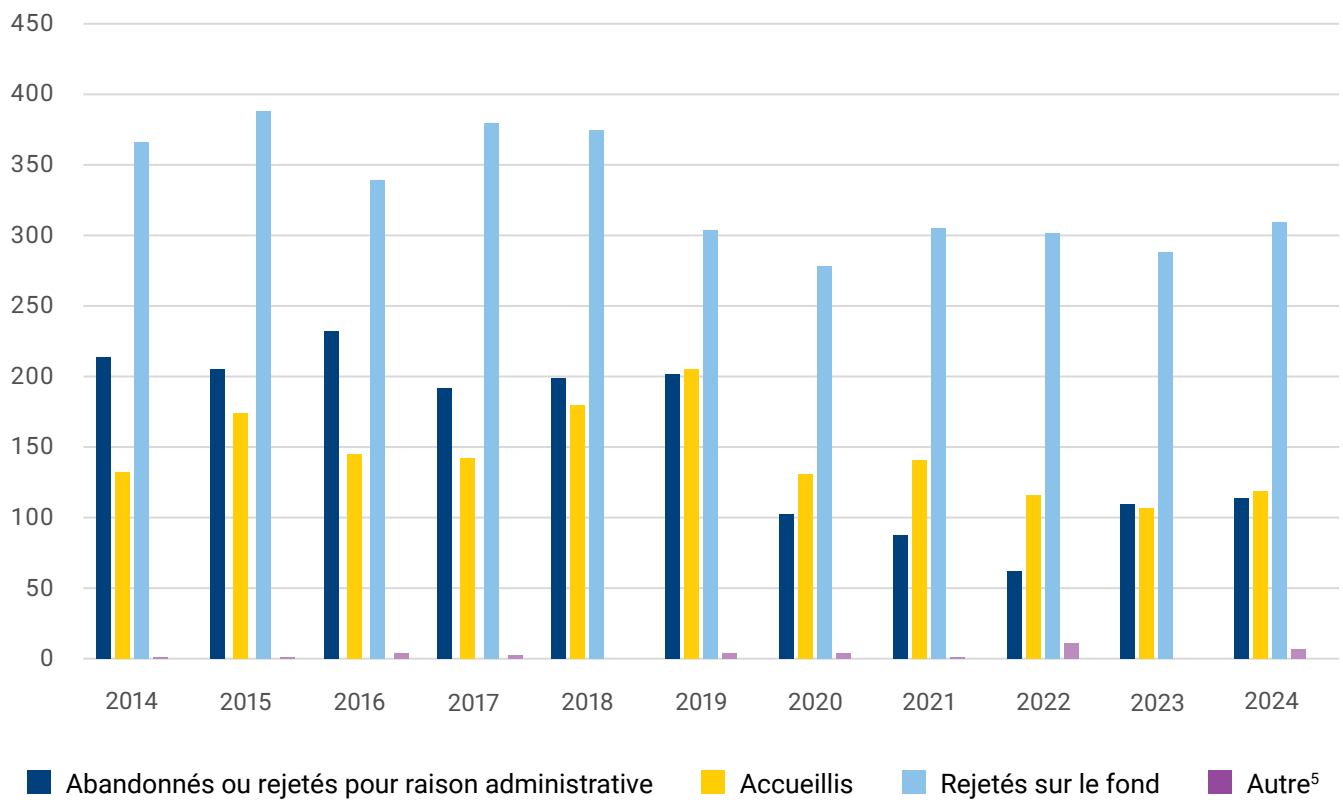
Une fois qu'un appel est interjeté, il est réglé de diverses façons. Par exemple, l'appelant peut se désister de son appel ou l'appel peut être rejeté pour une raison administrative, accueilli, rejeté sur le fond ou, dans le contexte civil, réglé à l'amiable entre les parties. Les diagrammes ci-dessous fournissent plus de détails sur le règlement des appels. Le premier diagramme donne des renseignements sur le règlement des appels en matière civile, tandis que le second porte sur le règlement des appels en matière criminelle.

Règlement des appels en matière civile



⁴ « Autre » inclut des décisions de transfert à la Cour divisionnaire, des appels rejetés par voie de motion et des appels suspendus.

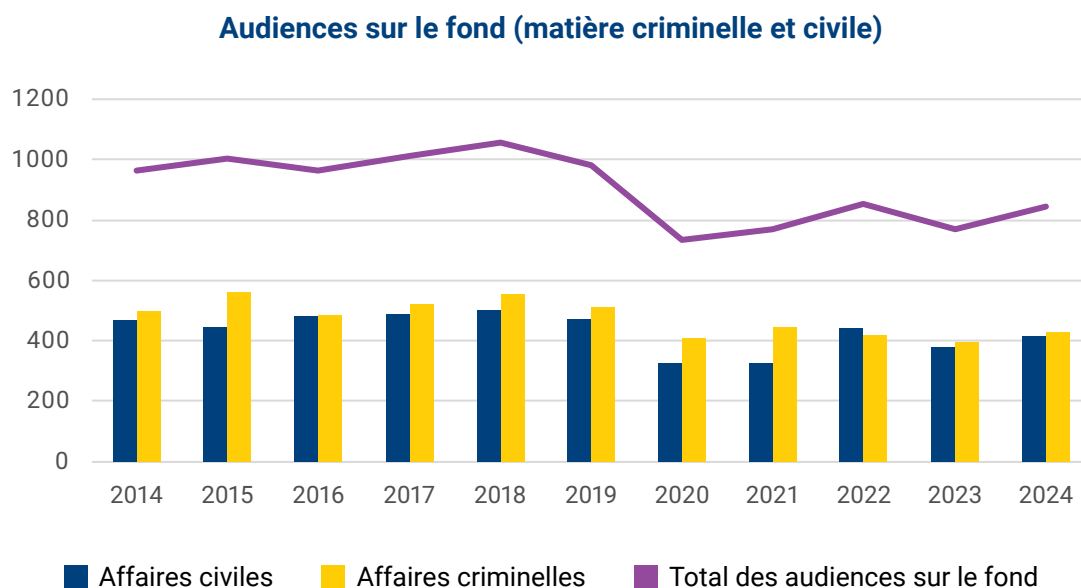
Règlement des appels en matière criminelle



⁵ « Autre » inclut des appels rejetés par voie de motion.

Appels – Audiences sur le fond

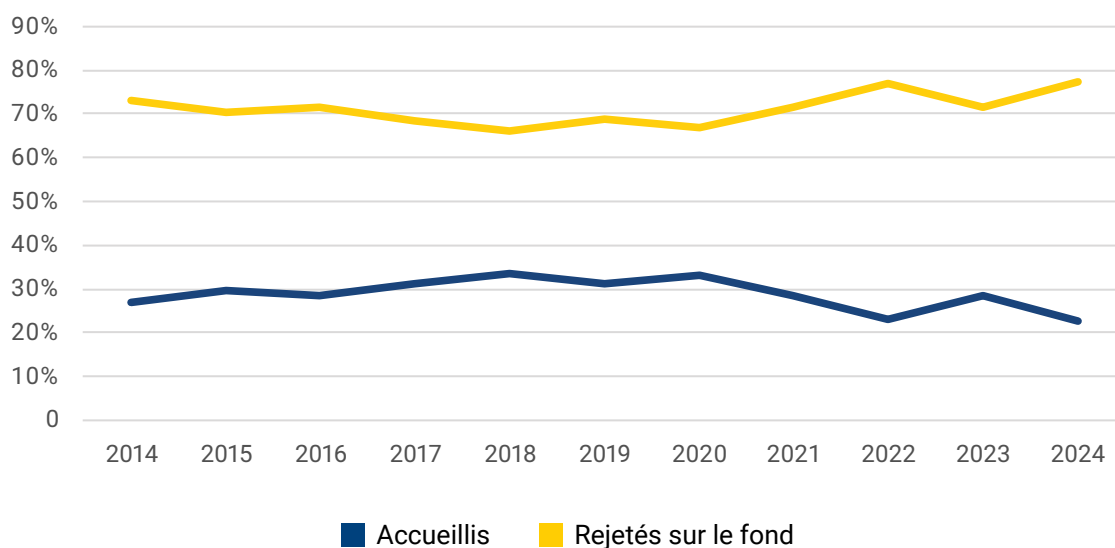
La Cour règle la plupart des appels en tenant une audience sur le fond. Comme le montre le diagramme ci-dessous, la Cour a entendu 844 appels sur le fond en 2024.



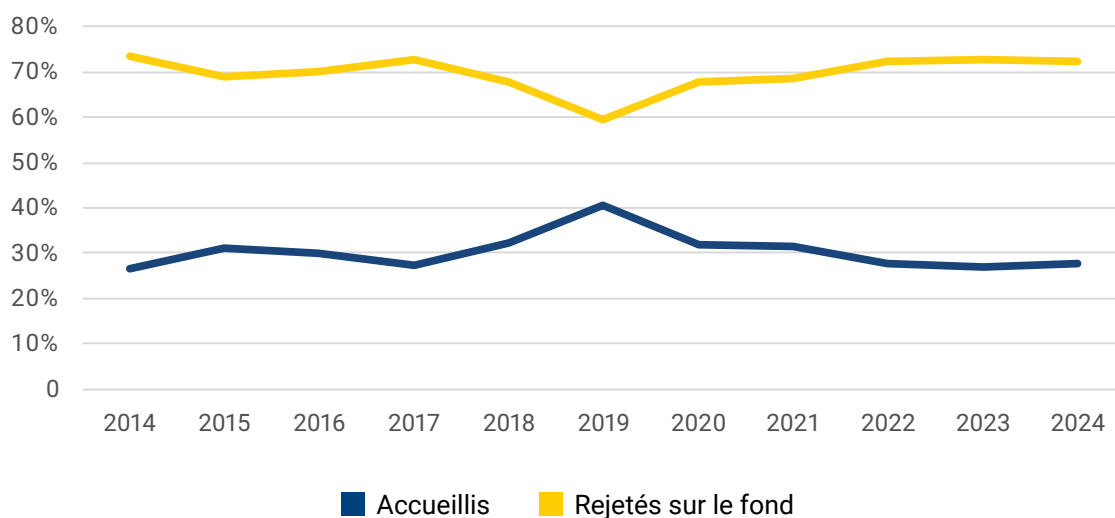
Audiences sur le fond – Résultats

Lorsque l'appel fait l'objet d'une audience sur le fond, la Cour peut soit accueillir l'appel soit le rejeter. Accueillir un appel signifie infirmer ou modifier l'ordonnance portée en appel, tandis que rejeter un appel signifie confirmer l'ordonnance originale. Les diagrammes ci-dessous indiquent le pourcentage d'appels qui ont fait l'objet d'une audience sur le fond qui ont été accueillis par rapport à ceux qui ont été rejetés. En 2024, la Cour a accueilli 22,6 % des appels en matière civile et 27,7 % des appels en matière criminelle. Les 77,4 % et 72,3 % restants de ces appels ont été rejetés sur le fond.

Appels civils – Pourcentage d'appels accueillis ou rejetés sur le fond



Appels criminels – Pourcentage d'appels accueillis ou rejetés sur le fond

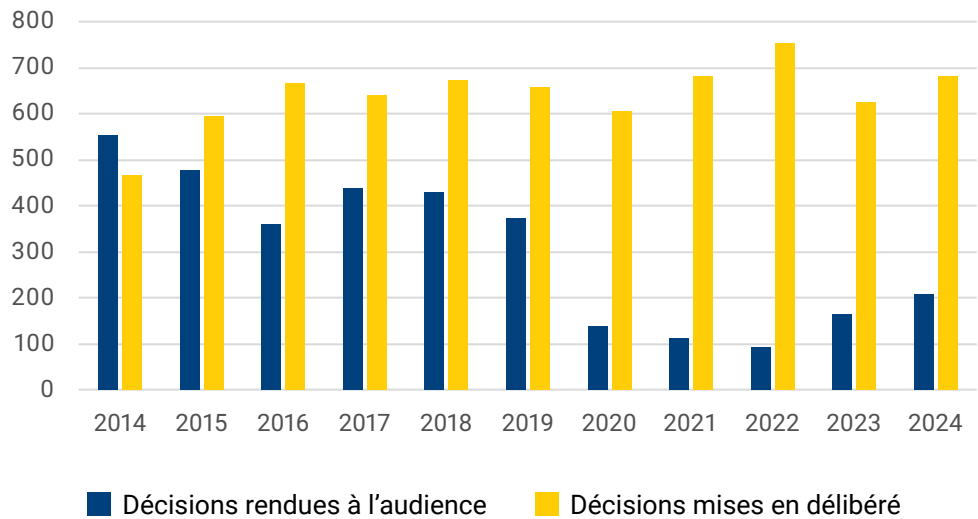


Décisions rendues à l’audience et décisions en délibéré

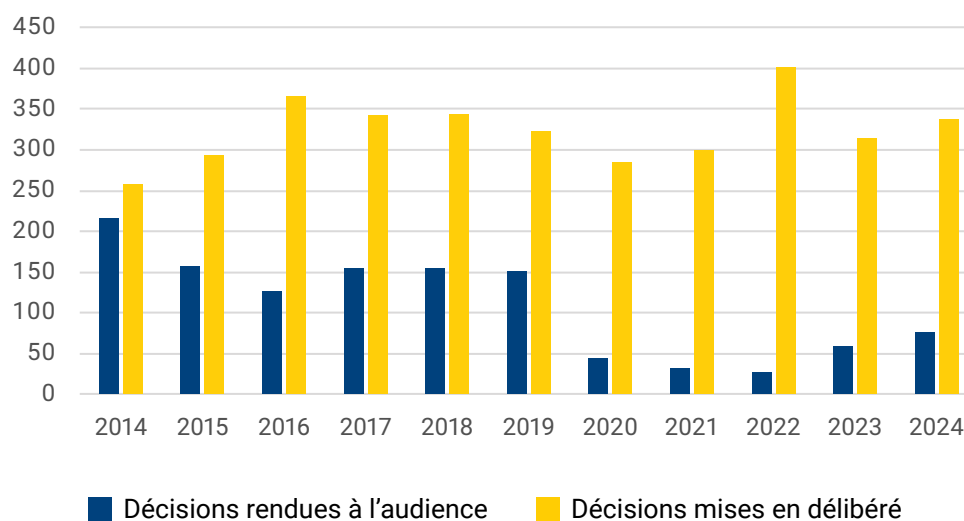
Pour certains appels, la Cour rend immédiatement sa décision à l’audience, alors que pour d’autres elle reporte sa décision à une autre date. En 2024, la Cour a tranché 210 appels à l’audience et a reporté en délibéré 682 appels.

Les diagrammes ci-dessous indiquent le nombre d’appels qui ont fait l’objet d’une décision rendue à l’audience par rapport au nombre d’appels dont la décision a été mise en délibéré. Le premier diagramme présente cette ventilation pour l’ensemble des appels. Le deuxième diagramme présente cette ventilation pour les appels en matière civile, et le troisième pour les appels en matière criminelle.

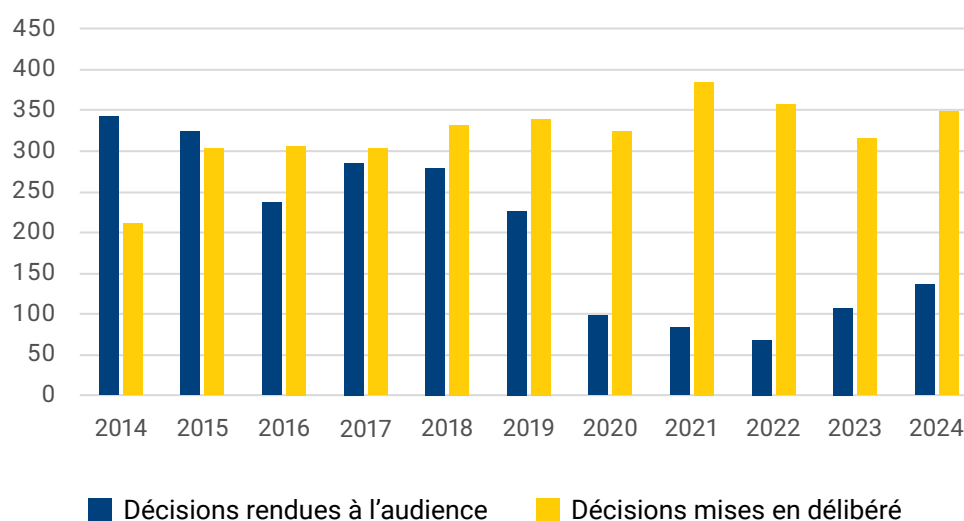
Tous les appels – Décisions rendues à l’audience et décisions mises en délibéré



Appels civils – Décisions rendues à l'audience et décisions mises en délibéré

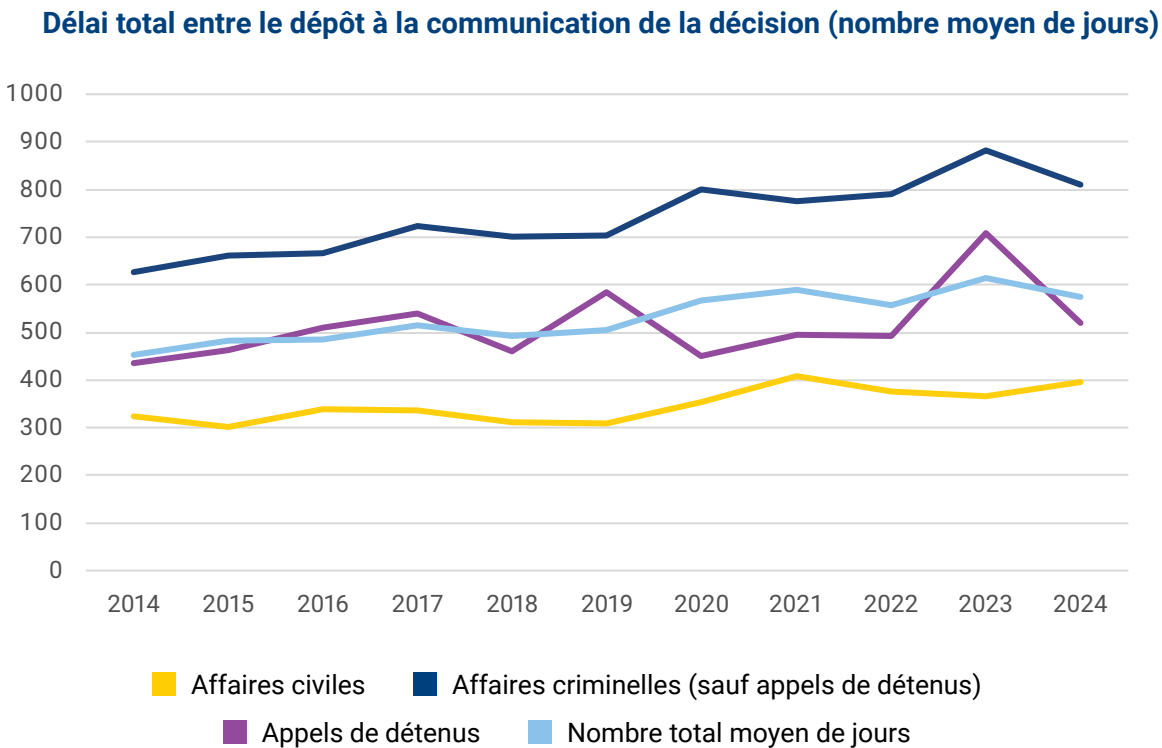


Appels criminels – Décisions rendues à l'audience et décisions mises en délibéré



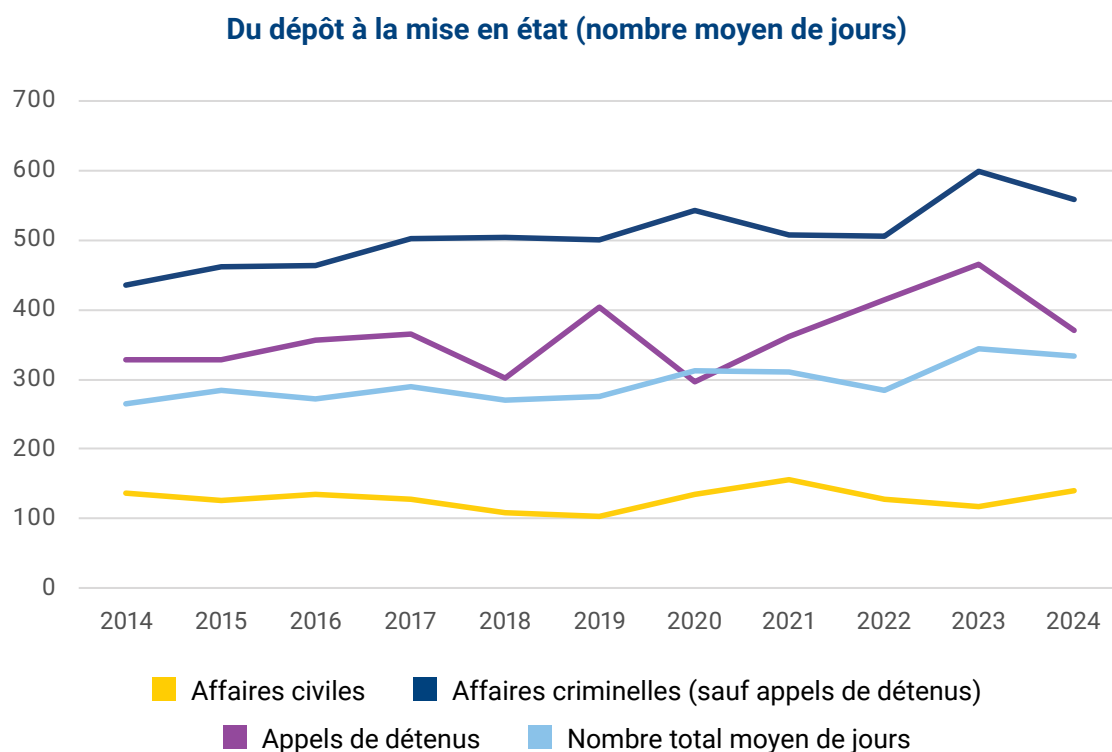
Délais de traitement des appels

Pour les appels entendus et tranchés sur le fond, la Cour note les délais écoulés pour les trois phases de l'appel : (1) du dépôt à la mise en état, (2) de la mise en état à l'audience et (3) de la date d'audience à la communication de la décision. Le délai total (mesuré en nombre moyen de jours) écoulé entre le dépôt et la communication de la décision, analysé par année de dépôt, est indiqué ci-dessous, suivi de précisions pour chacune des trois phases.



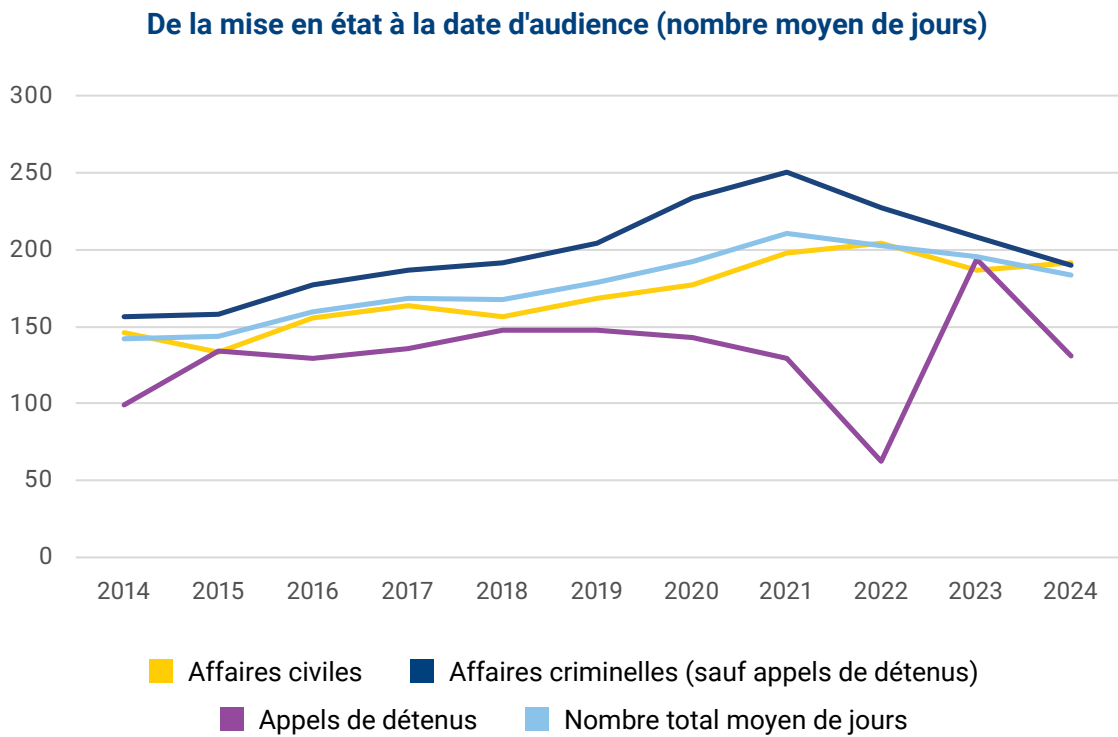
Phase 1 : Du dépôt à la mise en état

Les appels sont considérés comme déposés lorsqu'une partie dépose un avis d'appel. Ils sont considérés comme prêts à être inscrits au rôle lorsque l'appelant a signifié et déposé tous les documents requis pour l'appel. Cette étape est également connue sous le nom de mise en état. Le tableau ci-dessous indique le nombre moyen de jours entre le dépôt et la mise en état (qui signale que le dossier peut être inscrit au rôle), analysé par année de dépôt.



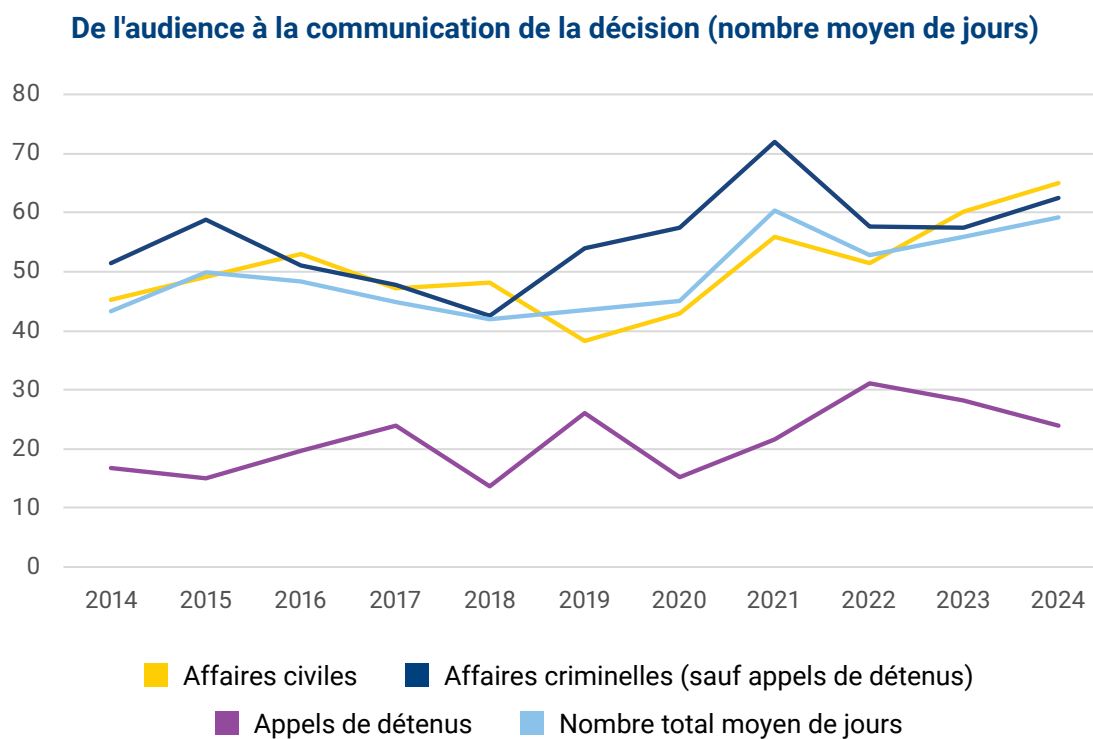
Phase 2 : De la mise en état à la date d’audience

Le diagramme ci-dessous indique le nombre moyen de jours écoulé entre la mise en état et la date d’audience, analysé par année de dépôt.



Phase 3 : De la date d'audience à la communication de la décision

Le diagramme ci-dessous indique le nombre de jours écoulé entre la date d'audience et la communication de la décision, analysé par année de dépôt.





Données statistiques

Dossiers entrants

Appels

Nombre d'appels déposés

Année	Avis d'appel déposés – affaires civiles	Avis d'appel déposés – affaires criminelles	Nombre total d'avis d'appel déposés
2014	905	777	1 682
2015	862	824	1 686
2016	836	760	1 596
2017	834	764	1 598
2018	841	731	1 572
2019	767	718	1 485
2020	608	473	1 081
2021	568	641	1 209
2022	603	633	1 236
2023	715	609	1 324
2024	674	558	1 232

Objet des appels entrants

Année	Total (tous les appels déposés)	Affaires civiles (sauf droit de la famille)	Affaires de droit de la famille	Affaires criminelles (sauf appels de détenus)	Appels de détenus
2014	1 682	700	77	545	360
2015	1 686	754	70	490	372
2016	1 596	688	72	518	318
2017	1 598	684	80	510	324
2018	1 572	652	79	511	330
2019	1 485	637	81	473	294
2020	1 081	432	41	399	209
2021	1 209	593	48	370	198
2022	1 236	579	54	356	247
2023	1 324	540	69	432	283
2024	1 232	466	92	439	235

Appels entrants avec des plaideurs non représentés

	Affaires civiles			Affaires criminelles		
Année	Plaideurs non représentés	Plaideurs représentés	Total des appels en matière civile déposés	Plaideurs non représentés	Plaideurs représentés	Total des appels en matière criminelle déposés
2014	207 (26,64 %)	570 (73,36 %)	777	414 (45,75 %)	491 (54,25 %)	905
2015	201 (24,39 %)	623 (75,61 %)	824	404 (46,87 %)	458 (53,13 %)	862
2016	177 (23,29 %)	583 (76,71 %)	760	346 (41,39 %)	490 (58,61 %)	836
2017	186 (24,35 %)	578 (75,65 %)	764	358 (42,93 %)	476 (57,07 %)	834
2018	166 (22,71 %)	565 (77,29 %)	731	353 (41,97 %)	488 (58,03 %)	841
2019	179 (24,93 %)	539 (75,07 %)	718	311 (40,55 %)	456 (59,45 %)	767
2020	101 (21,35 %)	372 (78,65 %)	473	224 (36,84 %)	384 (63,16 %)	608
2021	161 (25,12 %)	480 (74,88 %)	641	216 (38,03 %)	352 (61,97 %)	568
2022	137 (21,64 %)	496 (78,36 %)	633	255 (42,29 %)	348 (57,71 %)	603
2023	157 (25,78 %)	452 (74,22 %)	609	277 (38,74 %)	438 (61,26 %)	715
2024	181 (32,44 %)	377 (67,56 %)	558	238 (35,31 %)	436 (64,69 %)	674

Motions

Nombre de motions déposées

	Motions en autorisation d'interjeter appel			Autres motions			Toutes les motions
Année	Affaires civiles	Affaires criminelles	Total	Affaires civiles	Affaires criminelles	Total	Total
2014	152	54	206	562	331	893	1 099
2015	164	48	212	587	321	908	1 120
2016	204	35	239	620	342	962	1 201
2017	161	79	240	512	369	881	1 121
2018	171	98	269	493	350	843	1 112
2019	152	95	247	442	332	774	1 021
2020	95	37	132	307	340	647	779
2021	155	34	189	366	301	667	856
2022	147	36	183	361	250	611	794
2023	157	47	204	408	350	758	962
2024	137	54	191	509	358	867	1 058

Types de motions

Motions en autorisation d'interjeter appel⁶

Règlement des motions en autorisation d'interjeter appel en matière civile					
Année	Total des motions déposées	Motions abandonnées	Motions accueillies	Motions rejetées	Total des motions réglées
2014	152	11	39	97	147
2015	164	15	34	111	160
2016	204	20	27	156	203
2017	161	12	24	145	181
2018	171	10	26	113	149
2019	152	14	24	122	160
2020	95	7	16	69	92
2021	155	11	23	107	141
2022	147	9	14	101	124
2023	157	9	11	91	111
2024	137	4	20	134	158

⁶ Une motion en autorisation d'interjeter appel peut être tranchée au cours de l'année qui suit son dépôt.

Règlement des motions en autorisation d'interjeter appel en matière criminelle					
Année	Total des motions déposées	Motions abandonnées	Motions accueillies	Motions rejetées	Total des motions réglées
2014	54	3	9	42	54
2015	48	17	12	20	49
2016	35	7	6	17	30
2017	79	5	7	34	46
2018	98	8	15	39	62
2019	95	31	8	52	91
2020	37	7	9	28	44
2021	34	14	7	27	48
2022	36	24	3	25	52
2023	47	3	8	17	28
2024	54	10	3	15	28

Autres motions (excluant les motions en autorisation d'interjeter appel)

Année	Motions entendues en matière civile	Motions entendues en matière criminelle
2014	331	562
2015	321	587
2016	342	620
2017	369	512
2018	350	493
2019	332	442
2020	340	307
2021	301	366
2022	250	361
2023	350	408
2024	509	358

Décisions rendues sur les appels

Règlement des appels en matière civile et criminelle

Règlement des appels en matière civile					
Année	Abandonnés ou rejetés pour un motif administratif	Accueillis	Rejetés sur le fond	Autre ⁷	Réglés à l'amiable
2014	261	126	339	31	31
2015	206	131	312	52	32
2016	209	137	342	58	23
2017	206	154	336	66	16
2018	256	170	334	44	14
2019	238	147	323	56	8
2020	144	107	218	32	4
2021	159	92	232	44	11
2022	152	102	337	30	13
2023	144	107	270	54	10
2024	210	94	321	45	13

⁷ « Autre » inclut des décisions de transfert à la Cour divisionnaire, des appels rejetés par voie de motion et des appels suspendus.

Règlement des appels en matière criminelle				
Année	Abandonnés ou rejetés pour un motif administratif	Accueillis	Rejetés sur le fond	Autre ⁸
2014	214	132	366	1
2015	206	174	388	1
2016	232	144	340	3
2017	192	142	380	2
2018	199	179	375	0
2019	201	206	304	3
2020	102	131	279	4
2021	87	140	305	1
2022	62	116	301	10
2023	109	107	288	0
2024	113	119	310	6

⁸ « Autre » inclut des appels rejetés par voie de motion.

Appels — Audiences sur le fond

Année	Audiences sur le fond en matière civile	Audiences sur le fond en matière criminelle	Total des audiences sur le fond
2014	465	498	963
2015	443	562	1005
2016	479	484	963
2017	490	522	1012
2018	504	554	1058
2019	470	510	980
2020	325	410	735
2021	324	445	769
2022	439	417	856
2023	377	395	772
2024	415	429	844

Audiences sur le fond – Résultats

Appels en matière civile accueillis ou rejetés sur le fond				
Année	Appels accueillis	Appels rejetés sur le fond	Pourcentage d'appels accueillis	Pourcentage d'appels rejetés sur le fond
2014	126	339	27,1 %	72,9 %
2015	131	312	29,6 %	70,4 %
2016	137	342	28,6 %	71,4 %
2017	154	336	31,4 %	68,6 %
2018	170	334	33,7 %	66,3 %
2019	147	323	31,3 %	68,7 %
2020	107	218	32,9 %	67,1 %
2021	92	232	28,4 %	71,6 %
2022	102	337	23,2 %	76,8 %
2023	107	270	28,4 %	71,6 %
2024	94	321	22,7 %	77,3 %

Appels en matière criminelle accueillis ou rejetés sur le fond				
Année	Appels accueillis	Appels rejetés sur le fond	Pourcentage d'appels accueillis	Pourcentage d'appels rejetés sur le fond
2014	132	366	26,5 %	73,5 %
2015	174	388	31 %	69 %
2016	144	340	29,8 %	70,2 %
2017	142	380	27,2 %	72,8 %
2018	179	375	32,3 %	67,7 %
2019	206	304	40,4 %	59,6 %
2020	131	279	32 %	68 %
2021	140	305	31,5 %	68,5 %
2022	116	301	27,8 %	72,2 %
2023	107	288	27,1 %	72,9 %
2024	119	310	27,7 %	72,3 %

Décisions rendues à l'audience et décisions prises en délibéré

Année	Décisions rendues à l'audience en matière civile	Décisions rendues à l'audience en matière criminelle	Total des décisions rendues à l'audience	Décisions prises en délibéré en matière civile	Décisions prises en délibéré en matière criminelle	Total des décisions prises en délibéré
2014	216	339	555	258	210	468
2015	157	322	479	294	300	594
2016	126	235	361	365	304	669
2017	155	283	438	342	301	643
2018	154	277	431	345	329	674
2019	151	224	375	323	336	659
2020	44	97	141	285	321	606
2021	31	83	114	300	381	681
2022	26	68	94	402	354	756
2023	59	106	165	314	312	626
2024	76	134	210	337	345	682

Délais de traitement des appels

Délais de traitement des appels : du dépôt à la décision (nombre moyen de jours)				
Année	Affaires civiles	Affaires criminelles (sauf appels de détenus)	Appels de détenus	Nombre total moyen de jours
2014	324,53	627,13	435,28	453,37
2015	302,18	662,30	463,48	482,41
2016	340,12	666,56	511,29	485,69
2017	336,29	723,38	539,50	516,37
2018	312,78	700,20	461,04	491,93
2019	310,19	704,48	585,19	504,48
2020	353,98	801,74	449,40	567,26
2021	408,35	775,98	494,27	589,45
2022	375,15	789,47	492,04	557,59
2023	366,28	881,48	708,53	614,40
2024	396,66	809,66	520,99	574,91

Phase 1 : Du dépôt à la mise en état

Année	Affaires civiles	Affaires criminelles (sauf appels de détenus)	Appels de détenus	Nombre total moyen de jours
2014	135,81	435,13	328,43	264,03
2015	125,33	462,40	328,27	284,40
2016	134,59	463,30	356,59	272,23
2017	128,45	502,34	365,06	289,46
2018	108,31	503,93	301,74	269,52
2019	103,35	500,72	403,50	275,38
2020	134,50	543,30	297,34	313,17
2021	155,50	508,27	360,90	309,77
2022	127,02	505,90	413,56	284,92
2023	117,37	599,90	464,55	343,51
2024	140,35	559,52	371,03	333,35

Phase 2 : De la mise en état à la date d'audience

Année	Affaires civiles	Affaires criminelles (sauf appels de détenus)	Appels de détenus	Nombre total moyen de jours
2014	145,87	156,05	99,00	142,03
2015	133,67	158,30	134,32	143,73
2016	155,95	177,18	129,18	159,62
2017	163,36	186,85	135,89	168,35
2018	156,72	191,63	147,43	167,63
2019	168,69	204,38	147,93	178,49
2020	177,10	233,80	143,17	192,30
2021	198,24	250,45	129,61	210,97
2022	204,30	227,56	62,15	202,64
2023	186,56	207,87	193,81	195,75
2024	191,60	189,81	130,61	183,83

Phase 3 : De la date d'audience à la communication de la décision

Année	Affaires civiles	Affaires criminelles (sauf appels de détenus)	Appels de détenus	Nombre total moyen de jours
2014	45,17	51,40	16,67	43,27
2015	49,08	58,73	15,03	49,91
2016	53,02	51,05	19,64	48,36
2017	47,20	47,74	23,96	44,81
2018	48,13	42,57	13,75	42,01
2019	38,33	53,95	26,13	43,51
2020	42,90	57,39	15,24	45,15
2021	55,88	71,99	21,70	60,31
2022	51,53	57,60	31,02	52,78
2023	60,24	57,40	28,13	55,94
2024	65,03	62,53	23,95	59,28

Remerciements

Imprimé au Canada en 2026 par le Lowe-Martin Group

Conception graphique par Timothy Belanger

Photographies de Shai Gil :

Couverture; intercalaire de la page 8; intercalaire de la page 42; intercalaire de la page 50

Photographies de Scott Norsworthy :

Intercalaire de la page 24

Page 41 : Photographies tirées de Portes ouvertes Toronto

Portes ouvertes Toronto, City of Toronto Culture, YouTube

Source : Site Web de la Ville de Toronto :

<https://www.toronto.ca/explore-enjoy/festivals-events/doors-open-toronto/>

Toutes les autres photographies ont été fournies par Vita Cooper